

**Le système judiciaire en Haïti (juillet 2026) :
Soumission conjointe de la Coalition des organisations haïtiennes et solidaires
de défense des droits humains**

Introduction

1. Le système judiciaire en Haïti est depuis longtemps caractérisé par une impunité institutionnalisée, la corruption, des ingérences politiques et des contraintes de ressources matérielles. Les conséquences incluent une violence et une corruption non sanctionnées ; des conditions de détention inhumaines, des taux exorbitants de détention provisoire et d'autres violations des garanties judiciaires ; ainsi qu'un manque fondamental d'accès à la justice pour la plupart des Haïtiens, en particulier ceux qui sont pauvres ou autrement marginalisés¹.
2. Les aspects liés à la gouvernance et à l'insécurité de la crise haïtienne ont particulièrement affecté le fonctionnement du système judiciaire. Premièrement, l'effondrement du gouvernement², y compris la perte du quorum au Parlement en 2020³, et l'assassinat toujours non élucidé du président Jovenel Moïse en 2021⁴, ont eu pour effet que les nominations judiciaires sont devenues entièrement extraconstitutionnelles et encore davantage politisées, et qu'aucun progrès n'a été réalisé concernant les améliorations institutionnelles et législatives pourtant indispensables. Deuxièmement, l'insécurité généralisée et l'aggravation des besoins humanitaires⁵ ont réduit le fonctionnement des tribunaux, entravé l'accès du personnel et du public, réduit encore davantage les ressources et détruit les infrastructures – tout en entraînant une augmentation exponentielle des crimes violents et d'autres préjudices nécessitant l'établissement des responsabilités⁶. La crise a également généré de nouvelles formes de corruption⁷ et de captation de l'État⁸, tout en déstabilisant les mécanismes existants destinés à lutter contre ces préjudices et à promouvoir la responsabilité de manière plus générale. Il en résulte une impunité accrue qui continue d'alimenter les cycles de violence.
3. L'État n'a matériellement mis en œuvre aucune des recommandations issues du dernier cycle de l'EPU⁹.
4. La présente soumission s'appuie sur des informations et des analyses fournies par des organisations travaillant sur les droits humains, l'accès à la justice, les garanties judiciaires, la lutte contre la corruption, la bonne gouvernance et les droits des détenus, et dont les sièges se trouvent principalement en Haïti¹⁰.

I. Cadre juridique

5. Haïti a ratifié un ensemble rigoureux d'obligations internationales en matière d'accès à la justice, des garanties judiciaires et d'interdiction des traitements inhumains, qui ont force de

loi en vertu de l'article 276-2 de sa Constitution¹¹. Toutefois, dans la pratique, ces droits ne sont pas appliqués. Plusieurs instruments n'ont toujours pas été adoptés, malgré les recommandations soutenues lors du dernier cycle de l'EPU¹².

6. Les lois d'Haïti sont obsolètes et inadaptées aux normes modernes en matière de responsabilité et de respect des garanties judiciaires. Un nouveau Code pénal, qui visait à moderniser la législation haïtienne et à renforcer les protections contre, par exemple, la violence basée sur le genre (VBG), la discrimination, les infractions liées aux technologies et les crimes financiers¹³, a été promulgué illégalement par décret en 2020, puis (dans une version amendée) en 2025¹⁴, mais n'est pas en vigueur. La légalité du processus de promulgation soulève de sérieuses préoccupations d'ordre constitutionnel : en vertu de la Constitution haïtienne, le pouvoir législatif appartient exclusivement au Parlement et une réforme législative fondamentale ne peut être réalisée par décret¹⁵. En outre, le gouvernement n'a pas entrepris les actions nécessaires en matière de formation, de diffusion ou de sensibilisation du public, et les autorités de transition ont elles-mêmes repoussé indéfiniment la mise en œuvre¹⁶.
7. Malgré ses autorités limitées et ces contraintes constitutionnelles, le gouvernement de transition haïtien a adopté, en décembre 2025, deux décrets supplémentaires qui risquent d'approfondir l'impunité, la corruption et la politisation du système judiciaire, en plaçant les hauts responsables hors de portée de toute responsabilité et en réduisant au silence les efforts de la société civile visant à dénoncer les abus¹⁷. Le premier impose des obstacles pratiquement insurmontables à l'obtention par les tribunaux de leur compétence sur les hauts responsables dans des affaires de corruption, risquant ainsi de mettre ces derniers effectivement à l'abri de toute responsabilité¹⁸. Le deuxième autorise des peines d'emprisonnement et des amendes considérables – alourdies lorsqu'elles impliquent des responsables publics – pour « diffamation » (définie sans exceptions pour la vérité et le journalisme responsable), ainsi que pour tout refus de satisfaire aux exigences de divulgation qui l'accompagnent et qui peuvent mettre en danger les sources et les lanceurs d'alerte¹⁹. Ces décrets ont été vigoureusement critiqués par la société civile haïtienne²⁰.

II. Absence d'un véritable accès à la justice

8. Le système de justice en Haïti est depuis longtemps incapable de rendre justice à la grande majorité des Haïtiens en raison d'un manque chronique de ressources et de contraintes de capacité, d'ingérences de l'exécutif dans l'indépendance du pouvoir judiciaire et d'une corruption profondément enracinée. Les personnes disposant de moyens financiers, de relations politiques ou d'affiliations à des groupes armés échappent systématiquement à toute responsabilité, tandis que les Haïtiens ordinaires n'ont pas véritablement accès à des recours judiciaires. L'impunité institutionnalisée qui en résulte constitue un facteur fondamental de

l'insécurité en Haïti et de l'effondrement du gouvernement, lesquels exacerbent davantage les défis auxquels est confronté le système judiciaire²¹.

II.A. Limitations des ressources et des capacités exacerbées par la violence des groupes armés

9. L'insécurité a aggravé les faiblesses historiques du système judiciaire haïtien. Depuis 2021, le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) a recensé 85 attaques armées contre la police et les infrastructures du système judiciaire, au cours desquelles 41 commissariats et sous-commissariats ont été rasés ou désaffectés²². La police parvient à peine à se protéger : au 20 juin 2025, 78 des 413 postes de police du pays étaient hors service à la suite d'attaques menées par des groupes armés²³ ; en moyenne, 3 policiers ont été tués chaque mois au cours des cinq dernières années, dont 48 en 2025²⁴. De multiples évasions pénitenciaires ont encore davantage affaibli la capacité pénitentiaire et le respect des garanties judiciaires²⁵.
10. La fonction judiciaire est aussi fortement entravée. De nombreux tribunaux des départements de l'Ouest et de l'Artibonite ont été fermés ou contraints de déménager, tout comme les parquets et le médiateur haïtien des droits humains, l'Office de la Protection du Citoyen (OPC) ; la plupart de ceux qui demeurent opérationnels ont considérablement réduit leurs activités²⁶. En 2025, trois des 18 tribunaux de première instance d'Haïti (Mirebalais, Croix-des-Bouquets et Port-au-Prince) n'ont tenu aucune audience criminelle²⁷ et seules 243 assises criminelles ont eu lieu à l'échelle nationale²⁸. Cela signifie que la grande majorité des affaires graves ne sont pas jugées²⁹. À Mirebalais, le Tribunal de Première Instance, le Tribunal de Paix et le parquet sont tous fermés depuis avril 2025³⁰. Même lorsque les tribunaux restent ouverts en théorie, le personnel judiciaire ne peut parfois pas s'y rendre en raison de l'insécurité³¹ et l'État n'assure pas une protection adéquate au personnel ni aux témoins³². En avril et mai 2024, au moins cinq magistrats et avocats ont été tués et un autre enlevé dans les départements de l'Artibonite et du Nord³³. Des groupes armés ont pillé et incendié les domiciles de magistrats du siège³⁴ et saccagé les locaux des tribunaux, emportant ou détruisant des preuves, des archives et des dossiers essentiels³⁵.
11. Les opérations judiciaires ont été encore davantage limitées par l'insuffisance des ressources : le système judiciaire ne dispose que d'un faible pourcentage du budget qu'il partage avec les forces de sécurité. Il en résulte des salaires faibles, souvent gelés (une situation exacerbée par l'inflation), et des ressources insuffisantes ; les grèves déclenchées en réponse par le personnel judiciaire sont fréquentes et ont périodiquement paralysé davantage le système judiciaire³⁶. La dernière grève, qui a duré quatre mois, n'a pris fin qu'en mars 2026 et a mobilisé la quasi-totalité des commissaires du gouvernement et de leurs substituts dans l'ensemble des Tribunaux de première instance et des Cours d'appel³⁷.
12. Les conséquences de ces réductions drastiques des capacités judiciaires sont particulièrement graves pour le grand nombre de détenus en détention préventive prolongée en Haïti³⁸. Mais

la délocalisation aggrave généralement les obstacles géographiques et économiques à l'accès à la justice : les habitants des quartiers populaires et du centre-ville de Port-au-Prince doivent effectuer des trajets dangereux et coûteux pour se rendre dans les tribunaux encore opérationnels, situés dans des zones comme Delmas, ce qui empêche nombre d'entre eux de poursuivre leurs affaires³⁹.

13. De manière générale, les Haïtiens pauvres et ruraux sont particulièrement mal desservis par le système judiciaire haïtien. Les tribunaux sont concentrés dans les grandes villes, laissant les Haïtiens des zones rurales – près de la moitié de la population – confrontés à des distances prohibitives, à un manque de moyens de transport et à l'insécurité⁴⁰. Les frais de justice élevés et les honoraires d'avocat constituent des obstacles majeurs à l'accès à la justice pour les personnes pauvres⁴¹. Les documents juridiques sont généralement rédigés en français, langue que la plupart des Haïtiens ne parlent pas, et les audiences ne se déroulent pas toujours en créole haïtien⁴². Même lorsque les personnes connaissent leurs droits, ces obstacles, ainsi que les mauvais traitements infligés par les autorités, le scepticisme et la stigmatisation – en particulier à l'égard des survivantes de VBG – la crainte de représailles en l'absence de protections gouvernementales et l'improbabilité pratique d'obtenir réparation découragent les victimes de porter plainte⁴³.
14. L'accès à la justice est en outre entravé par des contraintes en matière de compétences et de capacités, des lacunes en matière de formation et des dysfonctionnements⁴⁴. Il existe un manque d'infrastructures physiques sécurisées et de dossiers numérisés⁴⁵. Des dossiers sont régulièrement perdus⁴⁶ et des corps du délit sont volés, y compris dans des locaux judiciaires sécurisés⁴⁷. Le nombre de spécialistes en médecine légale dûment formés demeure limité et les installations destinées à la conservation des preuves matérielles sont inadéquates⁴⁸. Les enquêtes sont en outre entravées par des défaillances de coordination⁴⁹ et par l'absence d'équipements et de dispositifs de sécurité adéquats : la protection des juges est insuffisante, tandis que la police manque d'équipements de protection, de formation spécialisée et de moyens de communication cryptés. Les procédures judiciaires sont en outre perturbées par l'absence de personnel de sécurité et de sténographes judiciaires, ce qui compromet l'intégrité des procès-verbaux des audiences⁵⁰. Les officiers ministériels manquent régulièrement à leur obligation d'exécuter les ordonnances judiciaires, y compris les mandats d'arrêt⁵¹.
15. Bien qu'ils aient fait l'objet d'une grande promotion, les *pôles judiciaires* ont peu de chances d'améliorer significativement l'accès à la justice. Les deux unités spécialisées – compétentes en matière de corruption et de crimes de masse, y compris les violences sexuelles – ont été créées par décret en avril 2025 et « inaugurées » en mai 2026⁵². À la date de la rédaction de la présente contribution, elles n'avaient encore engagé ni enquêtes ni poursuites. Il existe de solides raisons de douter que ces *pôles* améliorent la reddition de comptes, car plusieurs éléments laissent craindre qu'ils ne soient, au mieux, que symboliques et, au pire, qu'ils ne nuisent activement à la capacité d'un système judiciaire haïtien déjà affaibli. Premièrement,

le décret de décembre accordant des immunités⁵³ prive en grande partie le pôle de lutte contre la corruption de sa fonction. Deuxièmement, comme pour d'autres initiatives dont le bon fonctionnement repose fortement sur un financement et un soutien étrangers⁵⁴, les *pôles* manquent de fondements durables et risquent donc de disparaître à terme, alors même qu'ils peinent déjà à démarrer leurs activités⁵⁵. Troisièmement, les limitations juridictionnelles circonscrites à la zone de Port-au-Prince et l'absence d'un système officiel de renvoi des affaires risquent d'entraîner des difficultés procédurales susceptibles de réduire leur impact⁵⁶. Quatrièmement, certains défenseurs des droits humains ont remis en question l'aptitude de l'ensemble des juges et commissaires du gouvernement nommés, dont certains ont des antécédents de décisions politisées et d'erreurs juridiques, et ont été critiqués pour leur gestion d'affaires telles que le scandale de corruption PetroCaribe⁵⁷. Enfin, ces unités détournent les compétences juridiques, les talents, l'attention et les ressources du système judiciaire principal d'Haïti⁵⁸, qui est en dernier ressort chargé de garantir la responsabilité. Ainsi, compte tenu notamment des contraintes juridictionnelles, elles risquent de n'assurer qu'une justice limitée pour certains, tout en réduisant la capacité déjà faible du système judiciaire pour l'ensemble de la population.

II.B Corruption et absence d'indépendance du pouvoir judiciaire

16. La corruption imprègne le système judiciaire haïtien à tous les niveaux, reflétant – et, en retour, renforçant – la faiblesse institutionnelle. Les faibles salaires créent des vulnérabilités aux pots-de-vin, exacerbées par les pressions humanitaires liées à la crise. En juin 2026, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) – l'organe indépendant chargé de l'administration et de la discipline des magistrats – a confirmé la non-certification de 26 magistrats sur la base d'allégations de corruption, d'enrichissement illicite et de manque d'intégrité morale⁵⁹. Les juges et les greffiers imposent des frais non autorisés pour engager des procédures. La police exige régulièrement des pots-de-vin pour enquêter sur des plaintes ou procéder à des arrestations, ou demande de l'argent pour le carburant ou le transport, car elle ne peut autrement se déplacer. Ainsi, les personnes disposant de moyens peuvent payer pour faire avancer leur dossier ou obtenir leur libération ; celles qui n'en ont pas se retrouvent sans recours ou languissent en détention provisoire⁶⁰.
17. L'intégrité et l'indépendance du pouvoir judiciaire sont également compromises de manière structurelle. Le contrôle exercé par l'exécutif sur le budget judiciaire⁶¹ et sur les nominations permet d'exercer une pression considérable sur les magistrats et les procédures, ainsi qu'un contrôle important sur ceux-ci⁶². L'exécutif a transformé en arme politique le processus de nomination et de renouvellement des mandats judiciaires : par exemple, les mandats de juges chargés d'affaires impliquant des personnes liées au gouvernement ont été laissés expirer, entraînant ainsi le blocage des enquêtes sous-jacentes⁶³. Le CSPJ a été systématiquement affaibli et sous-financé⁶⁴. Selon la plupart des experts haïtiens en droit constitutionnel, l'exécutif est dépourvu de mandat constitutionnel depuis 2021⁶⁵, pourtant de nombreuses nominations judiciaires ont été effectuées⁶⁶ sans mécanisme de contrôle – y compris pour

pratiquement tous les postes au sein de la plus haute juridiction d'Haïti⁶⁷. Cela risque de renforcer encore davantage le contrôle politique.

18. La corruption et la politisation institutionnalisées font que les affaires impliquant des personnalités influentes – responsables politiques, élites économiques ou chefs de groupes armés – sont systématiquement bloquées, réassignées ou classées sans suite⁶⁸. Par exemple, selon un audit réalisé par l'organisation de surveillance *Ensemble Contre la Corruption* (ECC), les principales entités gouvernementales de lutte contre la corruption, l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC) et l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF), ont transmis un total de 166 rapports à diverses juridictions nationales pour des poursuites pénales entre 2005 et 2024. Seulement quatre jugements – dont deux condamnations – en ont résulté⁶⁹. De manière plus générale, l'ULCC a publié plusieurs rapports solidement étayés impliquant des hauts fonctionnaires dans des actes de corruption et de malversations ; pourtant, aucune mesure de responsabilité n'en a découlé et, dans certains cas, la Cour d'appel de Port-au-Prince a infirmé les décisions rendues⁷⁰. Par exemple, bien que l'enquête judiciaire menée par le juge Jean Wilner Morin concernant l'ancien directeur de l'Administration générale des douanes, Romel Bell, ait conclu, en mai 2024, à l'existence d'éléments de preuve suffisants pour le renvoyer devant une juridiction de jugement pour des faits de corruption⁷¹, la Cour d'appel a annulé cette décision et a rapidement classé l'affaire sans suite en novembre 2025, dans une décision que de nombreux praticiens du droit haïtiens considèrent comme politiquement motivée⁷². Des allégations graves et persistantes de corruption visant trois anciens membres du Conseil Présidentiel de Transition ont été écartées et sont désormais ostensiblement couvertes par le décret d'immunité de décembre⁷³. Il y a des allégations que la Direction centrale de la police judiciaire serait intervenue de manière inappropriée dans des affaires et aurait accepté des pots-de-vin, alimentant une corruption policière profondément enracinée qui contribue à la crise en Haïti⁷⁴.
19. Les menaces et les actes de violence à l'encontre des acteurs judiciaires sapent encore davantage l'indépendance du pouvoir judiciaire, d'autant plus que l'État a systématiquement manqué à son devoir de prévenir, d'enquêter ou de poursuivre ce type d'incidents⁷⁵. Plusieurs juges qui cherchaient à faire avancer l'enquête sur le scandale de corruption PetroCaribe ainsi que d'autres affaires politiquement sensibles ont été victimes de menaces et de violences, ont été remplacés ou ont démissionné⁷⁶. Le juge Morin a reçu de graves menaces de mort en lien avec des affaires politiquement sensibles, notamment les poursuites engagées contre Romel Bell décrites ci-dessus⁷⁷. Le secrétaire général du Barreau de Fort-Liberté a été assassiné en septembre 2024 après avoir reçu de multiples menaces⁷⁸. L'assassinat, en 2020, de Monferrier Dorval, président Batonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince, avocat et critique de premier plan de l'administration Moïse, reste non élucidé⁷⁹.

II.C. Culture de l'impunité

20. La combinaison d'un manque de compétence, de la corruption et des ingérences politiques a engendré une impunité institutionnalisée qui protège les puissants et prive les Haïtiens ordinaires de tout recours efficace. En conséquence, la plupart des Haïtiens doutent de la capacité du système judiciaire à garantir la responsabilité et hésitent souvent à signaler les préjudices subis, par crainte du sentiment d'inutilité de leurs démarches, de la corruption et – en particulier pour les survivantes de VBG – de la possibilité de représailles, de harcèlement ou d'abus de la part des autorités. De plus, l'impunité chronique face aux violations graves des droits humains encourage les auteurs de ces actes, sape la confiance du public dans les institutions de l'État et constitue un facteur fondamental d'insécurité et d'instabilité⁸⁰.
21. Le massacre meurtrier de La Saline en 2018⁸¹ illustre de manière particulièrement dramatique le lien de causalité entre la culture d'impunité profondément enracinée en Haïti et les troubles sociaux, y compris la violence. Cette attaque a été orchestrée par des responsables gouvernementaux agissant de concert avec le chef d'un groupe armé afin de réprimer la mobilisation populaire contre la corruption et en faveur de la démocratie⁸². Malgré les revendications des victimes et les poursuites engagées avec le soutien d'avocats spécialisés dans la défense des droits humains, tels que le Bureau des Avocats Internationaux (BAI)⁸³, l'enquête a été bloquée pendant des années en raison d'une requête en récusation et du non-renouvellement délibéré des mandats des juges chargés du dossier – un schéma d'ingérence politique visant à préserver l'impunité⁸⁴. En juillet 2024, un juge d'instruction a officiellement inculqué plus de 30 personnes, mais aucune condamnation n'a suivi⁸⁵. Ni les hauts responsables du gouvernement (Fednel Monchery et Joseph Pierre Richard Duplan), ni le chef du groupe armé (l'ancien policier Jimmy Chérizier) n'ont jamais été condamnés. Chérizier est depuis devenu l'un des principaux architectes de la crise actuelle en tant que chef de la coalition de groupes armés « *Viv Ansanm* »⁸⁶.
22. De même, aucun progrès significatif n'a été enregistré dans les enquêtes et les poursuites judiciaires relatives aux massacres de Grand Ravine (2017), Bel Air (2019), Plaine du Cul-de-Sac (2022), Carrefour-Feuilles (2023), Wharf Jérémie (2024) et Pont-Sondé (2024)⁸⁷ ; ni pour les 58 autres massacres au moins recensés par le RNDDH depuis 2018⁸⁸. De même, les enquêtes sur les assassinats de Dorval⁸⁹, de la militante Antoinette Duclair, du journaliste Diego Charles et de la militante LGBTQ+ Charlot Jeudy – parmi tant d'autres personnes tuées en toute impunité – demeurent effectivement au point mort⁹⁰. L'affaire Dorval a été confiée successivement à quatre juges d'instruction et ne dispose actuellement d'aucun juge assigné⁹¹. Même l'assassinat du président Moïse demeure au point mort, les procédures les plus significatives se déroulant à l'étranger. Personne n'a été jugé pour ce meurtre en Haïti, et l'affaire est actuellement au point mort devant la Cour d'appel de Port-au-Prince⁹².
23. L'enquête sur le détournement de plus de deux milliards de dollars de fonds publics du programme PetroCaribe constitue un autre exemple flagrant de corruption et d'impunité politisée⁹³. Le scandale a mis en cause de nombreux hauts responsables de l'État, dont les

anciens présidents Moïse et Michel Martelly, et a déclenché les mobilisations populaires ciblées par le massacre de La Saline et d'autres massacres de civils contemporains. À la suite de pressions politiques soutenues, le juge d'instruction a suspendu l'enquête en 2021⁹⁴, et le dossier n'a connu aucune avancée depuis⁹⁵. Le juge d'instruction a ensuite été révoqué par le CSPJ pour manque d'intégrité morale, ce qui renforce l'évaluation selon laquelle sa conduite dans l'affaire avait été inappropriée, corrompue et motivée par des considérations politiques⁹⁶. Selon les principaux défenseurs du mouvement PetroCaribe, les personnes qui œuvraient pour faire avancer la reddition de comptes dans cette affaire ont dû se cacher ou fuir le pays ; certaines ont été assassinées⁹⁷.

III. Violations du droit à un traitement humain et aux garanties judiciaires

24. L'incapacité de l'État à doter le système judiciaire de ressources suffisantes, ainsi que des abus gouvernementaux non imputables, ont depuis longtemps placé le système pénitentiaire haïtien en flagrante violation du droit à un traitement humain et au respect des obligations de garanties judiciaires. L'État n'a réalisé aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU à ce sujet⁹⁸.
25. Les dysfonctionnements du système judiciaire décrits dans la section II ont entraîné des niveaux extrêmes de détention provisoire – les troisième plus élevés au monde en 2025⁹⁹. Combiné à l'insuffisance des infrastructures et des ressources, ils ont conduit à une surpopulation carcérale catastrophique et des conditions de détention inhumaines et mortelles. La crise a profondément exacerbé chaque aspect de cette dynamique.
26. Le système de détention est également structurellement injuste : la corruption et l'extorsion à chaque étape du processus pénitentiaire exploitent et piègent les personnes dépourvues d'argent et de pouvoir, tandis que les riches et les puissants échappent aux conséquences. Des membres du personnel judiciaire extorquent des paiements aux personnes détenues en échange d'avancées procédurales qui ne devraient faire l'objet d'aucun frais : par exemple, en exigeant des paiements pour qu'un huissier signifie un acte de libération déjà émis, ou pour qu'une prison procède à la libération d'une personne alors même que celle-ci est légalement libre de quitter les lieux¹⁰⁰. Selon *Chans Alternativ*¹⁰¹, les personnes expulsées vers Haïti ayant un casier judiciaire sont particulièrement exposées aux mauvais traitements et à l'extorsion de la part des autorités haïtiennes – qui les placent parfois dans des conditions inhumaines afin d'extorquer des pots-de-vin à leurs familles ou collaborent avec des groupes armés pour obtenir des rançons en facilitant des enlèvements¹⁰².

III.A. Conditions de détention inhumaines

27. Les conditions de détention en Haïti sont très largement en deçà des normes minimales internationales. La crise a exacerbé des violations déjà extrêmes¹⁰³. L'insécurité généralisée

et l'effondrement humanitaire entravent la plupart des fonctions, tandis que quatre évasions majeures orchestrées par des groupes armés entre septembre 2022 et mars 2025 ont réduit la capacité pénitentiaire nationale d'environ 44 %¹⁰⁴. Sur les 24 établissements pénitentiaires en Haïti, seuls 14 restent opérationnels¹⁰⁵.

28. En conséquence, les prisons fonctionnent à un taux de remplissage trois à huit fois supérieur à leur capacité prévue, avec si peu d'espace par personne que les détenus sont contraints de dormir par roulement¹⁰⁶. En juillet 2025, treize détenus de la prison de Jacmel sont décédés en raison d'une surpopulation carcérale grave et d'une chaleur extrême¹⁰⁷. Les femmes et les enfants sont parfois détenus aux côtés d'hommes, ce qui les expose à un risque accru de préjudice, notamment de violences sexuelles¹⁰⁸. L'institution CERMICOL à Delmas, initialement construite pour accueillir et fournir des services à environ 100 mineurs, emprisonne désormais plus de 500 hommes, femmes et enfants¹⁰⁹, et a suspendu des programmes essentiels destinés aux enfants¹¹⁰. Les commissariats sont utilisés comme centres de détention de facto pour absorber une partie de la charge ; les zones de rétention qui en résultent sont insalubres, non ventilées et surpeuplées¹¹¹.
29. L'État ne fournit même pas de nourriture minimale, d'eau potable, installations sanitaires ou de soins de santé aux personnes détenues. La société civile et des citoyens privés apportent de l'aide, mais celle-ci est largement insuffisante au regard de l'ampleur des besoins et encore davantage entravée par les risques de déplacement liés à la crise et par les nouvelles restrictions de visites imposées en réponse aux évasions de prison¹¹². Il existe également des preuves de détournement de ressources par le biais de la corruption¹¹³. En 2018, l'OPC a reconnu que les conditions de détention étaient « alarmantes » et illégales, entraînant dans certains cas la famine, des infections et des troubles psychiatriques¹¹⁴. En 2025, 134 personnes incarcérées – soit près de 2 % de la population carcérale – sont décédées, la plupart en raison d'un accès insuffisant aux soins médicaux, à la nourriture, à l'eau potable et de conditions d'hygiène déplorables¹¹⁵.
30. Les abus commis par les agents pénitentiaires et la police sont généralisés et systématiques. Des détenus ont été battus, torturés et tués tant dans les prisons que dans les locaux de garde à vue de la police¹¹⁶. Les femmes, les enfants, les personnes LGBTQ+ et les personnes atteintes de troubles mentaux sont exposés à des risques particuliers. Par exemple, en 2023, 17 femmes ont été violées lors d'une mutinerie à la prison des Gonaïves¹¹⁷. En 2024, plusieurs femmes ont été violées après que des détenus masculins ont forcé l'accès à la section réservée aux femmes dans la prison de Jacmel¹¹⁸. Selon *Chans Alternativ*, des autorités ont facilité le viol de détenus perçus comme homosexuels à la prison civile de Port-au-Prince¹¹⁹. *Chans Alternativ* relève en outre que les personnes atteintes de troubles mentaux sont parfois placées en prison sans être inculpées et détenues pendant des années, et elles sont particulièrement vulnérables aux abus commis tant par le personnel de prisons que par les autres détenus¹²⁰.

31. Il n'existe aucun véritable mécanisme permettant aux personnes détenues de déposer plainte ou de contester leurs conditions de détention¹²¹, et même les rapports de l'OPC (limités par le manque de ressources et les pressions politiques)¹²² n'ont suscité aucun changement.

III.B. Détention préventive prolongée

32. Le système judiciaire haïtien se montre systématiquement incapable de traiter les dossiers des personnes accusées dans des délais raisonnables. Le droit haïtien exige que les détenus soient présentés à un juge et inculpés dans les 48 heures¹²³, mais certaines personnes sont détenues depuis plus d'une décennie sans inculpation ni procès¹²⁴. Des enfants sont incarcérés depuis des années pour des infractions aussi mineures que le vol de chaussures ou d'un téléphone, sans jamais comparaître devant un juge¹²⁵. En moyenne, la détention préventive prolongée dure près de quatre ans¹²⁶ et certains détenus passent plus de temps en détention provisoire que ne le prévoit la peine obligatoire pour les infractions qui leur sont reprochées¹²⁷. Le taux de détention préventive prolongée s'est maintenu à environ 82 % tout au long du cycle d'examen¹²⁸ (88,5 % pour les femmes)¹²⁹.
33. Il est pratiquement impossible pour les personnes détenues qui ne disposent pas de moyens financiers de contester efficacement leur détention¹³⁰ compte tenu des difficultés judiciaires décrites dans la section II¹³¹ et des obstacles spécifiques au système carcéral. Ceux qui manquent d'argent ou de relations ne parviennent généralement pas à obtenir leur libération ; l'issue est différente pour ceux qui peuvent verser des pots-de-vin ou faire appel à un avocat¹³². L'assistance juridique efficace est rare¹³³ : les rares initiatives soutenues par le gouvernement et les programmes des barreaux désignent souvent des avocats inexpérimentés qui ne disposant ni de la formation ni du temps nécessaires pour assurer une représentation juridique répondant aux normes minimales de compétence¹³⁴. Des organisations de défense des droits humains telles que le BAI apportent un soutien efficace, mais disposent de peu d'avocats et de ressources¹³⁵. La procédure d'enregistrement en prison n'est pas toujours respectée lors de l'entrée dans le système ou d'un transfert, et des personnes peuvent ainsi devenir effectivement « introuvables » par leurs familles¹³⁶, ce qui les isole de ressources et de soutien. Certains détenus restent en prison même après avoir purgé leur peine¹³⁷.

IV. Défaillances distinctes en matière de protection

34. Les limites du système judiciaire haïtien sont ressenties de manière particulièrement aiguë par les personnes sans argent ni pouvoir et par celles qui critiquent le système. La pauvreté et la géographie rurale entraînent des désavantages particuliers ; il en va de même pour l'identité LGBTQ+. Plusieurs groupes présentant des caractéristiques intersectionnelles font également face à des obstacles supplémentaires distincts ; parmi eux figurent les survivantes de VBG, les enfants recrutés par des groupes armés et des défenseurs des droits humains (y

compris les journalistes). En outre, les victimes d'abus commis par les forces de l'ordre – qu'il s'agisse d'un recours excessif à la force ou d'agressions – se heurtent à des obstacles insurmontables pour obtenir justice. Les enquêtes sur les allégations d'homicides illégaux, de viols, de mauvais traitements infligés à des détenus et de recours excessif à la force sont systématiquement retardées ou n'avancent pas, ce qui renforce l'impunité et sape la confiance du public dans le système judiciaire. Par exemple, entre mars 2025 et janvier 2026, l'ONU a recensé 247 cas d'exécutions sommaires ou d'usage illégal de la force par la police, ainsi qu'environ 1100 décès ou blessures de civils n'ayant aucun lien avec des groupes armés (22 % du total) lors d'opérations menées par les forces de sécurité¹³⁸. Bien que certaines enquêtes aient été initiées, en mai 2026 aucune n'avait été signalée comme ayant abouti à des sanctions ou à une indemnisation¹³⁹.

35. On constate des défaillances systématiques dans les enquêtes et les poursuites concernant certaines catégories d'allégations – notamment la VBG – qui reflètent non seulement des contraintes en matière de ressources, mais aussi des lacunes persistantes en matière de formation et des préjugés institutionnels¹⁴⁰. Des schémas similaires sont constatés dans tout le pays et à l'égard d'autres groupes marginalisés¹⁴¹.

IV.A. Violence basée sur le genre

36. La VBG à l'encontre des femmes et des filles est endémique en Haïti¹⁴² et s'est considérablement intensifiée à mesure que la crise sécuritaire s'est aggravée. Les groupes armés ont fait de la violence sexuelle une arme de terreur contre les populations civiles¹⁴³.
37. Pourtant, malgré l'ampleur et l'aggravation de la violence sexuelle, la réponse du système judiciaire à la VBG est systématiquement insuffisante, et l'État n'a mis en œuvre aucune des recommandations à ce sujet lors du dernier EPU¹⁴⁴. Il n'existe aucune collecte systématique de données sur la VBG, en particulier dans les contextes de déplacement¹⁴⁵. Les survivantes sont également souvent confrontés au scepticisme, au sexisme et à la culpabilisation des victimes, ainsi qu'à des obstacles procéduraux et financiers¹⁴⁶. En conséquence, les taux de signalement sont extrêmement faibles, ce qui masque l'incidence réelle. Par exemple, 84 % des survivantes de VBG interrogées à Cité Soleil en 2022 n'ont pas signalé les agressions subies aux autorités¹⁴⁷.
38. Des enquêtes sont rarement ouvertes et n'aboutissent pratiquement jamais à un procès. Le BINUH a rapporté que seulement 36 % des plaintes pour VBG avaient été confiées à un juge d'instruction, et qu'aucune n'avait abouti à un procès dans la Grand'Anse en 2020, par exemple – un échec représentatif des tendances nationales¹⁴⁸. Le BAI, qui accompagne les victimes de violences sexuelles dans le système judiciaire depuis 2010, décrit le taux d'élucidation de négligeable et constate qu'un nombre croissant de victimes ne parviennent pas à identifier leurs agresseurs, l'État ne menant pas d'enquêtes adéquates¹⁴⁹. Le RNDDH n'a recensé que 43 condamnations pour viol entre octobre 2022 et septembre 2023¹⁵⁰ alors que les agressions signalées se comptaient par milliers¹⁵¹.

IV.B. Les enfants, en particulier ceux associés à des groupes armés

39. L'incapacité de l'État à protéger les enfants a entraîné des niveaux choquants de recrutement au sein des groupes armés et des conséquences humanitaires dévastatrices. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux privations liées à l'aggravation de la crise humanitaire en Haïti¹⁵² ; à la flambée des cas de violences sexuelles (l'UNICEF a estimé que les violences sexuelles commises à l'encontre d'enfants avaient augmentées de 1000 % entre 2022 et 2023)¹⁵³ ; ainsi qu'aux traumatismes qui en découlent¹⁵⁴. Ils sont contraints de rejoindre ces groupes en raison de leur désespoir face au manque de nourriture, aux violences et aux menaces, ainsi que face à l'absence de toute alternative viable – en plus des représailles violentes à l'encontre de ceux qui tentent de s'enfuir¹⁵⁵. Bien qu'il n'existe pas de chiffres officiels, une estimation prudente, fondée sur des rapports concordants indiquant que les enfants représentent jusqu'à 50 % des membres des groupes armés suggère que le nombre d'enfants enrôlés pourrait atteindre dix mille, voire plus¹⁵⁶.
40. En raison de leur appartenance réelle ou supposée à des groupes armés, les enfants deviennent également la cible fréquente de violences et d'assassinats perpétrés par les forces gouvernementales et les groupes civils de « défense » qui opèrent souvent conjointement avec la police, ou du moins avec son accord tacite¹⁵⁷. Les mesures de protection spécifiques aux enfants lors des opérations de sécurité menées par l'État demeurent largement absentes, et des enfants ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires, de passages à tabac, d'arrestations arbitraires, de conditions de détention inhumaines et de mauvais traitements pendant leur garde à vue. Un certain nombre de policiers considèrent explicitement les enfants impliqués dans des groupes armés comme des combattants pouvant être pris pour cible, malgré la formation qu'ils ont reçue sur les obligations en matière de protection de l'enfance¹⁵⁸. Les frappes de drones approuvées par le gouvernement ont tué au moins 17 enfants depuis mars 2025¹⁵⁹.
41. Ces préjudices cumulés ont conduit le Secrétaire général de l'ONU à reconnaître Haïti comme l'une des situations les plus préoccupantes au monde pour les enfants depuis 2022¹⁶⁰, avec l'un des taux les plus élevés de violations graves commises contre des enfants au cours des deux dernières années¹⁶¹.
42. Le système judiciaire pour mineurs en Haïti est fondamentalement incapable d'offrir aux enfants des garanties judiciaires respectueuse de la dignité humaine, ni de leur assurer l'accès à la justice. Le Tribunal pour enfants de Port-au-Prince ne fonctionne plus depuis 2019 en raison des violences perpétrées par des groupes armés¹⁶². Les enfants sont placés en détention de manière arbitraire et détenus aux côtés d'adultes dans des conditions inhumaines, en violation de la législation haïtienne et des normes internationales¹⁶³. Le CERMICOL ne se limite plus à la détention de mineurs ; non seulement il est devenu un lieu dangereux et inhumain pour les enfants, mais il a également mis fin à toutes les possibilités d'éducation et de réinsertion prévues¹⁶⁴.

43. Les mesures prises pour planifier la démobilisation et la réinsertion des enfants semblent lamentablement insuffisantes¹⁶⁵. L'État a signé avec l'ONU, en octobre 2023, un « Protocole d'accord relatif au transfert, à la réception et à la prise en charge des enfants associés aux gangs armés lors des opérations de sécurisation du territoire »¹⁶⁶ et l'UNICEF indique avoir démobilisé et réintégré plus de 140 enfants dans le cadre d'un protocole conclu en 2024 avec l'État¹⁶⁷. Toutefois, la réalité des pratiques de détention et des capacités en Haïti rend impossible une mise en conformité à grande échelle, et l'ampleur des défis dépasse de loin la capacité et les efforts de réintégration démontrés à ce jour.

IV.C. Défaillances en matière de protection des journalistes et des défenseurs des droits humains

44. L'État n'a réalisé aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU concernant la protection des journalistes et des défenseurs des droits humains, la mise en place de mécanismes de protection efficaces ou la garantie de la responsabilité en cas d'agressions¹⁶⁸. Les journalistes et les défenseurs des droits humains évoluent donc dans un environnement extrêmement dangereux, aggravé par une insécurité généralisée, l'effondrement des institutions et les abus commis par le gouvernement – ce qui réduit l'espace civique en Haïti, certains étant contraints de cesser leur activité, de fuir le pays ou sont assassinés¹⁶⁹.

45. Haïti est devenu l'un des endroits les plus dangereux au monde pour la presse¹⁷⁰. Des groupes armés ont tué et enlevé des journalistes, et ont détruit ou occupé des salles de rédaction¹⁷¹. Le pire incident de ces dernières années s'est produit en décembre 2024, lorsque deux journalistes ont été tués et sept autres blessés lors d'une attaque menée par un groupe armé à l'occasion de la réouverture prévue de l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti¹⁷². En avril 2024, des groupes armés ont saccagé et pillé les locaux de la Presse nationale et du Nouvelliste – le plus ancien journal d'Haïti – contraignant ce dernier à suspendre ses activités¹⁷³. Des « groupes d'autodéfense » dirigés par des civils¹⁷⁴, des partisans du gouvernement¹⁷⁵ ainsi que des membres des forces de police¹⁷⁶ ont également pris pour cible des journalistes couvrant des manifestations, recourant à des violences parfois meurtrières.

46. L'État a systématiquement manqué à son obligation de protéger contre ces abus ou de les enquêter : on ne connaît l'ouverture que de deux enquêtes sur les multiples assassinats de journalistes au cours du cycle d'examen¹⁷⁷. Haïti occupe désormais la première place du dernier Indice d'impunité (2024) du Comité pour la protection des journalistes, pire que la Syrie et la Somalie¹⁷⁸.

47. Les défenseurs des droits humains sont également confrontés à des menaces et des agressions sans que le gouvernement n'y apporte de réponse adéquate¹⁷⁹. Par exemple, l'organisation féministe *Nègès Mawon* a subi des menaces si graves qu'elle a été contrainte de déménager à deux reprises¹⁸⁰. L'un de ses membres a reçu de nombreuses menaces et a subi du harcèlement sur les réseaux sociaux, face auxquels la police n'a pas réagi malgré des

signalements répétés et la présence de documentation¹⁸¹. En novembre 2023, les menaces et les violences à l'encontre du *Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme* – notamment l'enlèvement d'un membre du personnel – ont contraint l'organisation à suspendre ses activités pour une durée indéterminée¹⁸². Le dirigeant de l'organisation haïtienne de défense des droits humains RNDDH a reçu des menaces de mort de la part de groupes armés et d'anciens responsables gouvernementaux, dont l'ancien président Martelly¹⁸³.

48. L'État se montre systématiquement incapable d'assurer une protection crédible, d'enquêter ou de sanctionner les auteurs de ces actes, ce qui oblige les défenseurs des droits de l'homme à faire des choix difficiles : mettre fin à leur travail, fuir leur pays d'origine (comme l'ont fait plusieurs dirigeants de *Nègès Mawon*) ou affronter des violences, parfois mortelles¹⁸⁴.

V. Recommandations

1. Se procurer de toute urgence un financement durable et mettre en œuvre des politiques visant à améliorer les fonctions judiciaires, notamment : (i) une capacité de suivi indépendante pour garantir la bonne conduite ; (ii) des établissements pénitentiaires respectueux de la dignité humaine ; (iii) la modernisation des infrastructures et des salaires adéquats ; (iv) des formations continues visant à garantir la maîtrise des principes applicables en matière de droits humains, des compétences modernes en matière d'enquête et de preuve, ainsi que des bonnes pratiques pour une approche sensible aux traumatismes et centrée sur les victimes, ainsi que le démantèlement de tout stéréotype discriminatoire ; et (v) la sécurité du personnel et des témoins.
2. S'engager à appliquer pleinement toutes les protections des droits humains et à procéder à une révision constitutionnelle des lois nationales afin de les aligner sur les normes et pratiques internationales.
3. Prendre des mesures urgentes pour enquêter, poursuivre et garantir une indemnisation aux victimes de toutes les violations des droits humains, en veillant à mettre en place des mesures spéciales pour soutenir les personnes historiquement marginalisées, notamment les survivantes de VBG, les enfants, les défenseurs des droits humains et les journalistes.
4. Mettre en œuvre et faire respecter rigoureusement les lois et les politiques visant à protéger les femmes et les filles contre la VBG et la discrimination. Parallèlement, moderniser les lois obsolètes afin de les aligner sur les normes internationales en matière de droits humains, notamment en ce qui concerne (i) l'extension des protections juridiques contre toutes les formes de VBG ; (ii) la légalisation de l'avortement ; et (iii) la lutte contre la discrimination. Garantir et financer des protections adéquates contre la

VBG sous toutes ses formes, y compris l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement et la violence domestique, ainsi que la conduite d'enquêtes et la mise en cause des responsabilités. Mettre en œuvre une formation rigoureuse au sein des forces de police et du personnel judiciaire afin (i) d'améliorer la compréhension de l'ensemble des droits des femmes tels que reconnus par le droit international ; (ii) d'instaurer une formation continue visant à ancrer dans la culture le respect des droits et de la sécurité des femmes, et à surmonter toute banalisation ou normalisation de la VBG ; (iii) de mettre en œuvre et d'appliquer strictement des protocoles efficaces pour des entretiens et des enquêtes tenant compte des traumatismes et centrés sur les victimes, notamment en supprimant les obstacles inutiles tels que les certificats médicaux pour le signalement ; (iv) assurer aux victimes et aux témoins une protection contre les représailles ; (v) garantir des procédures judiciaires rapides et des poursuites zélées dans les affaires avérées ; (vi) former les juges aux normes appropriées en matière de détermination des peines, y compris l'octroi de dommages-intérêts aux victimes se constituant partie civile ; et (vii) créer et financer intégralement un mécanisme de gestion des dossiers afin d'accompagner les survivantes tout au long de la procédure judiciaire et d'améliorer leur accès aux services.

5. Financer intégralement et renforcer les mécanismes indépendants chargés de détecter les abus de pouvoir de la police et du pouvoir judiciaire, la corruption au sein du secteur judiciaire et les ingérences de l'exécutif dans la fonction judiciaire, y compris les frais indus et les pots-de-vin, la prise de décision politisée et les comportements abusifs. Enquêter et poursuivre sans délai toutes les allégations. S'engager à publier un compte rendu public assorti d'un suivi précis des sanctions appliquées en réponse.
6. Veiller à ce que les postes vacants au sein de l'appareil judiciaire soient pourvus sans délai et que les mandats soient renouvelés conformément aux exigences légales et aux évaluations correspondantes du CSPJ. Une fois l'ordre constitutionnel rétabli par le biais d'élections, mettre en place un mécanisme permettant d'examiner et de remplacer les nominations provisoires à caractère politique, y compris au sein de la plus haute juridiction d'Haïti.
7. Mettre en œuvre de toute urgence des politiques claires et strictement appliquées pour les opérations de police et de sécurité menées par l'État, qui respectent pleinement l'ensemble des obligations en matière de droits humains, y compris le traitement humain des personnes associées à des groupes armés, en particulier les enfants. Mettre en œuvre et financer intégralement des programmes de réinsertion qui reflètent les meilleures pratiques en matière de réconciliation communautaire, de soutien psychosocial et de justice transformatrice.
8. S'attaquer de toute urgence à la vaste population en détention préventive prolongée en libérant immédiatement les personnes ayant déjà purgé des durées excédant la peine correspondant à leur infraction présumée ; en tenant des audiences accélérées, en

particulier pour les enfants et les personnes ayant commis des infractions mineures ; et en fournissant une assistance juridique qualifiée.

9. Mettre d'urgence les conditions de détention en conformité avec les normes minimales respectant la dignité humaine et la sécurité des personnes vulnérables, telles que les femmes, les enfants, les personnes ayant des handicaps physiques ou mentaux et les personnes LGBTQ+. Créer un mécanisme indépendant, accessible et financé pour surveiller les conditions de détention et traiter toute allégation de mauvais traitements formulée par des détenus.
10. Abroger immédiatement les décrets de décembre 2025 relatifs à la compétence en matière de corruption et de diffamation, et réaffirmer les principes de responsabilité à tous les niveaux de l'État ainsi que la garantie de l'exercice du contrôle public et de la liberté d'expression. Mettre en place un mécanisme permettant d'examiner et d'abroger, ou de remplacer conformément à la Constitution, tous les actes exécutifs illégaux adoptés depuis l'expiration du mandat présidentiel de Moïse¹⁸⁵, y compris en promulguant un Code pénal modernisé.
11. Pour l'ensemble des activités gouvernementales, et en particulier pour les recommandations 1 à 10, consulter étroitement et de manière continue les organisations haïtiennes de défense des droits humains, humanitaires et de lutte contre la corruption – y compris celles travaillant en zones rurales et au niveau communautaire – lors de la conception, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de la modification de tout programme ou politique. Dans la mesure du possible, financer et valoriser les initiatives locales efficaces et les meilleures pratiques, en les développant à plus grande échelle afin de développer des solutions véritablement haïtiennes aux défis rencontrés.
12. Interdire aux personnes reconnues coupables d'actes graves de corruption ou de manquements graves à la probité publique, à l'issue de procédures garantissant un respect raisonnable des garanties judiciaires, d'exercer toute fonction d'autorité publique à l'avenir.

Liste des annexes

1. *Matrice des évaluations sur la mise en œuvre des recommandations pertinentes du troisième cycle de l'EPU*
2. *Liste des organisations soumissionnaires avec descriptions démontrant leur expertise*

¹ Voir, par exemple, BAI et al., *Justice Sector Challenges in Haiti* (2021), https://ijdh.org/wp-content/uploads/2021/12/Updated-Justice-Sector-Challenges-in-Haiti_UPR-Submission_EN-1.pdf.

² Pour une analyse de la crise en Haïti depuis le « *peyi lok* » de 2019, voir IJDH, *Human Rights Updates*, <https://www.ijdh.org/news-and-resources/publications/> (dernière consultation le 16 juillet 2026) ; IJDH, *Haiti at a Crossroads: An Analysis of the Drivers Behind Haiti's Political Crisis* (mai 2019), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2021/12/IJDH-Report-Haiti-at-a-Crossroads-May-2019.pdf> ; voir aussi HRW, “*Living a Nightmare*”: *Haiti Needs an Urgent Rights-Based Response to Escalating Crisis* (14 août 2023), <https://www.hrw.org/report/2023/08/14/living-nightmare/haiti-needs-urgent-rights-based-response-escalating-crisis> ; Council on Foreign Relations, *Haiti's Troubled Path to Development* (5 novembre 2025), <https://www.cfr.org/backgrounders/haitis-troubled-path-development>.

³ Freedom House, *Freedom in the World 2022: Haiti* (2022), <https://freedomhouse.org/country/haiti/freedom-world/2022> ; Georges A. Fauriol, ‘*A Cycle of Instability*’: *Haiti's Constitutional Crisis*, Center for Strategic and International Studies (8 février 2021), <https://www.csis.org/analysis/cycle-instability-haitis-constitutional-crisis> ; voir aussi Dánica Coto & Evens Sanon, *Political vacuum in Haiti deepens as senators' terms expire*, AP News (10 janvier 2023), <https://apnews.com/article/politics-haiti-united-states-government-florida-state-latin-america-36dad35dce439953e59af39a449206c0> ; Jacqueline Charles, *With not a single elected leader left, Haiti is becoming a textbook case of a 'failed state'*, Miami Herald (10 janvier 2023), <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article270922407.html?storylink=cpy> ; Congressional Research Service, *Haiti: Political Conflict and U.S. Policy Overview*, p. 1 (2 août 2022), https://www.congress.gov/crs_external_products/IF/PDF/IF12182/IF12182.2.pdf.

⁴ Voir note 92 et le texte correspondant.

⁵ Voir note 2 ; HRW, *World Report 2026: Haiti, Events of 2025* (février 2026) <https://www.hrw.org/world-report/2026/country-chapters/haiti> ; OCHA, *Haiti*, <https://www.unocha.org/haiti> (dernière consultation le 16 juillet 2026).

⁶ Voir, par exemple, IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, p. 5 (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> (citant des sources) ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2024 through June 2025*, pp. 6-7 (juillet 2025), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/HRU-July-2025.pdf> (citant des sources) ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June 2024 through November 2024*, p. 6 (décembre 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/December-2024-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> (citant des sources) ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2023 through May 2024*, p. 6 (juin 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2024/06/Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments-December-2023-through-May-2024.pdf> (citant des sources) ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2023*, p. 5 (décembre 2023), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2023/12/IJDH-HRU-Dec.-2023-12.11-FINAL.pdf> (citant des sources) ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments December 2022 through May 2023*, pp. 5-6 (juin 2023), https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2023/08/HRU-June-2023-FINAL_updated-8.14.pdf (citant des sources).

⁷ Voir IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, pp. 4-5 (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> (citant des sources) ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2024 through June 2025*, pp. 5-6 (juillet 2025), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/HRU-July-2025.pdf> (citant des sources) ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June 2024 through November 2024*, pp. 5-6 (décembre 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/December-2024-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> (citant des sources) ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2023 through May 2024*, pp. 5-6 (juin 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2024/06/Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments-December-2023-through-May-2024.pdf> (citant des sources) ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2023*, pp. 4-5 (décembre 2023), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2023/12/IJDH-HRU-Dec.-2023-12.11-FINAL.pdf> (citant des sources) ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments December 2022 through May 2023*, pp. 4-5 (juin 2023), https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2023/08/HRU-June-2023-FINAL_updated-8.14.pdf (citant des sources) ;

Edouard Paultre, *How Corruption Has Captured the Haitian State*, American Jewish World Service, <https://ajws.org/stories/how-corruption-has-captured-the-haitian-state/> (dernière consultation le 8 juillet 2026) ; voir aussi de manière générale IMF, *Haiti: Technical Assistance Report-Governance Diagnostic Report* (9 avril 2025), <https://www.imf.org/en/publications/technical-assistance-reports/issues/2025/04/09/haiti-technical-assistance-report-governance-diagnostic-report-566014>.

⁸ Voir, par exemple, IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2023 through May 2024*, p. 1 (juin 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2024/06/Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments-December-2023-through-May-2024.pdf> (citant des sources) ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, p. 1 (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> (citant des sources) ; Edouard Paultre, *How Corruption Has Captured the Haitian State*, American Jewish World Service, <https://ajws.org/stories/how-corruption-has-captured-the-haitian-state/> (dernière consultation le 8 juillet 2026).

⁹ Voir l'annexe 1, « Matrice des évaluations sur la mise en œuvre des recommandations pertinentes du troisième cycle de l'EPU » [ci-après « l'annexe 1 »] ; voir aussi HRC, *Report of the Working Group on the Universal Periodic Review: Haiti* (30 mars 2022), <https://docs.un.org/A/HRC/50/15>.

¹⁰ Voir l'annexe 2, *Liste des organisations soumissionnaires avec descriptions démontrant leur expertise* [ci-après « l'annexe 2 »].

¹¹ Constitution de la République d'Haïti, article 276-2 (1987 ; amendée en 2012) (traduction anglaise non officielle) https://www.constituteproject.org/constitution/Haiti_2012.pdf?lang=en [ci-après « Constitution d'Haïti »].

¹² Voir l'annexe 1, par exemple, Recommandations 131.21, 131.7, 131.8, 131.3, 131.23.

¹³ Haiti Libre, *Towards the implementation of the new penal and criminal procedure codes* (8 mars 2026), <https://www.haitilibre.com/en/news-47013-haiti-justice-towards-the-implementation-of-the-new-penal-and-criminal-procedure-codes.html> ; Marie-Claude Jean-Baptiste, *Haiti: The Rule of Law in Peril*, Cyrus R. Vance Center for International Justice & International Legal Assistance Consortium, p. 11 (août 2021), <https://www.vancecenter.org/wp-content/uploads/2021/08/Haiti-The-Rule-of-Law-in-Peril-.pdf> ; The Haitian Times, *An analysis of Haiti's new penal code Advances and weaknesses* (17 juillet 2020), <https://haitiantimes.com/2020/07/17/an-analysis-of-haitis-new-penal-code-advances-and-weaknesses/>.

¹⁴ Voir, par exemple, Jonasson Odigène, *Marthel Jean Claude Applauds New Penal and Procedural Codes as Modern*, Le Nouvelliste (3 juillet 2025), <https://lenouvelliste.com/en/article/257784/marthel-jean-claude-applauds-new-penal-and-procedural-codes-as-modern> ; Jacqueline Charles, *Slew of presidential decrees have some wondering if Haiti is on the road to dictatorship*, Miami Herald (21 décembre 2020) <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article247954080.html> ; Winnie Hugot Gabriel, « Le président commet une usurpation de pouvoirs préjudiciables aux valeurs républicaines », *estime le barreau de Port-au-Prince*, Le Nouvelliste (17 novembre 2020), <https://lenouvelliste.com/article/223270/le-president-commet-une-usurpation-de-pouvoirs-prejudiciables-aux-valeurs-republicaines-estime-le-barreau-de-port-au-prince> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December through June 2025*, notes 4-6 et le texte correspondant (juillet 2025), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/HRU-July-2025.pdf> ; voir aussi Marie-Claude Jean-Baptiste, *Haiti: The Rule of Law in Peril*, Cyrus R. Vance Center for International Justice & International Legal Assistance Consortium, p. 11 (août 2021), <https://www.vancecenter.org/wp-content/uploads/2021/08/Haiti-The-Rule-of-Law-in-Peril-.pdf> ; Jean Junior Celestin, *New Penal Code Implementation Delayed to June 2025*, Le Nouvelliste (24 juin 2024), <https://lenouvelliste.com/en/article/248793/new-penal-code-implementation-delayed-to-june-2025> ; UN Security Council, *Assessment of the progress achieved on the key benchmarks pursuant to paragraph 14 of resolution 2752* (2024), ¶ 12 (18 septembre 2025), <https://docs.un.org/en/S/2025/588> ; iciHaiti, *New Penal Code: Right to Abortion and Sanctions* (30 septembre 2025), <https://www.icihaiti.com/en/news-45887-icihaiti-new-penal-code-right-to-abortion-and-sanctions.html>.

¹⁵ Voir Michael Chalupovitsch, *Haiti: New Criminal Code Comes Into Force*, Library of Congress (28 juillet 2022), <https://www.loc.gov/item/global-legal-monitor/2022-07-28/haiti-new-criminal-code-comes-into-force/> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2024 through June 2025*, note 5 (juillet 2025), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/HRU-July-2025.pdf> (citant Constitution d'Haïti, articles 88, 128, 59-60-2, 150).

¹⁶ IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, note 157 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf>.

¹⁷ Pour un aperçu citant des sources, voir IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, note 157 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf>.

¹⁸ Décret Portant Organisation et Fonctionnement de la Haute Cour de Justice (17 décembre 2025), disponible à l'adresse <https://www.scribd.com/document/972904493/Decret-Fonctionnement-Haute-Cour-de-Justice>. Pour une analyse plus approfondie, voir Ensemble Contre la Corruption (ECC), *ECC Condamne le Décret sur la Haute Cour de Justice* (17 avril 2026), <https://ecc-haiti.org/ecc-condamne-le-decret-sur-la-haute-cour-de-justice/> (aussi disponible auprès des auteurs) ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, note 177 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; Jacqueline Charles, *Decrees in Haiti make it difficult to prosecute corrupt officials, erode press freedom*, Miami Herald (20 février 2026), <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article314766071.html#storylink=cpy> ; Watson Audibert, *À l'approche du 7 février 2026, un décret controversé renforce l'immunité des hauts responsables*, Ted Actu (23 décembre 2025), <https://tedactu.com/2025/12/23/a-lapproche-du-7-fevrier-2026-un-decret-controverse-renforce-limmunit%C3%A9-des-hauts-responsables/>.

¹⁹ Décret Encadrant l'Exercice de la Liberté d'Expression et Portant Prévention et Répression des Délits de Diffamation et de Presse (18 décembre 2025), disponible à l'adresse <https://www.haitilibre.com/docs/Decret-la-liberte-dexpression-repression-des-delits-de-diffamation-et-de-presse.pdf> ; voir aussi Code Pénal d'Haïti, article 314.

²⁰ Voir, par exemple, ECC, *ECC Condamne le Décret sur la Haute Cour de Justice* (avril 17 2026), <https://ecc-haiti.org/ecc-condamne-le-decret-sur-la-haute-cour-de-justice/> (aussi disponible auprès des auteurs) ; Vladimir Predvil, *Décret sur la liberté d'expression : la FJKL réclame le retrait de ce texte jugé liberticide*, Le National (17 janvier 2026), https://www.lenational.org/post_article.php?pol=7466 ; Campane J, *Décret sur la diffamation et décret sur la Haute Cour : le RNDDH alerte sur des textes jugés anticonstitutionnels*, Zandray News (janvier 2026), <https://zantray-news.com/decret-sur-la-diffamation-et-decret-sur-la-haute-cour-le-rn-ddh-alerte-sur-des-textes-juges-anticonstitutionnels/> ; Roberson Alphonse, *The Web of Elite Impunity*, Le Nouvelliste (29 mai 2026), https://lenouvelliste.com/article/267803/la-toile-daraignee-de-limpunite-delite#google_vignette ; Gazette Haïti, *Risque de « bâillonnement » de la presse : l'ANMH sort du trou et dénonce* (21 janvier 2026), <https://www.gazettehaiti.com/node/13285> ; voir aussi Gazette Haïti, *La liberté d'expression bâillonnée ? Les dessous du décret du 18 décembre 2025* (28 janvier 2026), <https://gazettehaiti.com/node/13317> ; notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI & Nou Pap Dòmi.

²¹ Voir, par exemple, IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, p. 5 (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> (citant des sources).

²² RNDDH, *31st Anniversary of the PNH: Report on the General Operating Conditions of the Institution from June 2025 to June 2026*, ¶ 30 (12 juin 2026), https://web.rn-ddh.org/wp-content/uploads/2026/06/5-Rap-PNH-12Juin2026.ENG_.pdf.

²³ BINUH, *Report of the Secretary-General, United Nations Security Council*, ¶ 22 (27 juin 2025), <https://docs.un.org/en/S/2025/418>.

²⁴ BINUH *Report of the Secretary-General, United Nations Security Council*, ¶ 22 (27 juin 2025), <https://docs.un.org/en/S/2025/418> ; BINUH *Report of the Secretary-General, United Nations Security Council*, ¶ 20 (14 octobre 2025), <https://docs.un.org/en/S/2025/641> ; BINUH *Report of the Secretary-General, United Nations Security Council*, ¶ 18 (15 janvier 2026), <https://docs.un.org/en/S/2026/31> ; RNDDH, *RNDDH position on the serial murders of PNH officers*, ¶ 5 (26 janvier 2023), <https://web.rn-ddh.org/wp-content/uploads/2023/01/2-RapM-PNH-Insecurite-26Jan2023-ENG.pdf> ; OHCHR, *Situation of human rights in Haiti*, ¶ 32 (30 septembre 2024).

<https://docs.un.org/en/A/HRC/55/76> ; Juhakenson Blaise, *Officer killed by gangs as Haitian police death count hits 25 in 2024* (24 septembre 2024), <https://haitiantimes.com/2024/09/24/police-officer-pierre-louis-killed-by-gunfire-in-haiti/> ; BINUH, *Quarterly Report on the Human Rights Situation in Haiti (January – March 2026)*, p. 3 (mai 2026), https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2026-05/Quarterly%20Report%20on%20the%20Human%20Rights%20situation%20in%20Haiti%20%28Jan%20-%20March%202026%29_0.pdf.

²⁵ Pour plus de détails, voir la section III.

²⁶ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, notes 158-162 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December through June 2025*, notes 187-194 et le texte correspondant (juillet 2025), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/HRU-July-2025.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2024*, notes 212-220 et le texte correspondant (décembre 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/December-2024-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; RNDDH, *Appareil judiciaire et Centres de détention en Haïti : Une Justice affaiblie, des résultats invisibles et la violation systématique des garanties judiciaires des détenus.es*, ¶¶ 46-49, 54, 60-62 (7 novembre 2024), https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2024/11/7-Rap-Justice-2023-2024-Prisons-07Nov2024.FR_.pdf.

²⁷ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI ; RNDDH, *Massacres à Wharf Jérémie, Kenscoff et à Chateaublond : Le pouvoir de transition continue avec la politique de banalisation de la vie mise en œuvre depuis plusieurs années par les autorités étatiques*, ¶ 13 (28 février 2025), <https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2025/03/2-Rap-Wharf-Jeremie-Kenscoff-Chateaublond-28Fev2025.pdf>.

²⁸ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment l'IJDH.

²⁹ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI ; voir aussi IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, notes 168-173 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf>.

³⁰ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, note 160 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf>.

³¹ Voir, par exemple, OHCHR, *Intensification of Criminal Violence in Lower Artibonite and Surrounding Regions*, p. 30 (juillet 2025), <https://www.ohchr.org/sites/default/files/2025-07/2025-july-artibonite-and-mirebalais-EN.pdf> ; BINUH, *Report of the Secretary-General, United Nations Security Council*, ¶ 29 (27 juin 2024), https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/report_of_the_un_secretary-general_on_the_situation_in_haiti_on_binuh_july_3rd_2024.pdf.

³² Voir les notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI, *Nou Pap Dòmi* & l'ORDEDH.

³³ BINUH, *Quarterly Report on the Human Rights Situation in Haiti (April - June 2024)*, p. 10 (juin 2024), https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/quarterly_report_on_the_human_rights_situation_in_haiti.pdf ; Council of the European Union, *Council Decision (CFSP) 2025/1575* (29 juillet 2025), <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:32025D1575> ; voir aussi IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2021 through May 2022*, notes 104-107 et le texte correspondant (juin 2022), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2022/06/IJDH-Human-Rights-Update-June-2022.pdf>.

³⁴ Voir, par exemple, RNDDH, *Murders, Rapes, Looting, and Arson in Carrefour and Gressier Under the Indifferent Gaze of the New State Authorities*, ¶ 93 (15 août 2024), https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2024/09/6-Rap-Carrefour-Gressier-15Aout2024.ENG_.pdf.

³⁵ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI & *Chans Alternativ* ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2022*, notes 128-133 et le texte correspondant (décembre 2022), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2022/12/HRU-December-2022-FINAL.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2021 through May 2022*, notes 132-133 et le texte correspondant (juin 2022), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2022/06/IJDH-Human-Rights-Update-June-2022.pdf>.

³⁶ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI ; HRW, *Haiti: Events of 2024* (2025), <https://www.hrw.org/world-report/2025/country-chapters/haiti#:~:text=Half%20of%20Haiti's%20population%20struggled,and%20an%20ineffectual%20justice%20system> ; OHCHR, *Situation of human rights in Haiti*, ¶ 37 (1 juillet 2025), <https://docs.un.org/en/A/HRC/58/76> ; France 24, *Lawyers fed up with paralyzed judicial system in Haiti* (9 avril 2022), <https://www.france24.com/en/live-news/20220409-lawyers-fed-up-with-paralyzed-judicial-system-in-haiti>.

³⁷ Michelson Césaire, *Grève des parquetiers : le système judiciaire toujours paralysé, des versions contradictoires sur une possible levée*, Le Nouvelliste (5 février 2026), <https://lenouvelliste.com/article/264062/greve-des-parquetiers-le-systeme-judiciaire-toujours-paralyse-des-versions-contradictaires-sur-une-possible-leeve> ; BINUH, *Quarterly Report on the Human Rights Situation in Haiti January - March 2026*, p. 17 (8 mai 2026), <https://binuh.unmissions.org/en/document-library/quarterly-report-on-the-human-rights-situation-in-haiti-jan-march-2026>.

³⁸ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI & *Chans Alternativ* ; pour plus de détails, voir la section III.B.

³⁹ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI.

⁴⁰ Ayiti Kanpe Min, *Corruption* <https://en.ayitikanpemin.org/issues/corruption-and-governance-risks/corruption> (dernière consultation le 17 juillet 2026).

⁴¹ Pour plus de détails, voir la section III.

⁴² Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI ; Michelson Césaire, *CSPJ Points to Enduring Barriers Preventing Equal Access to Justice in Haiti*, Le Nouvelliste (8 octobre 2025), https://lenouvelliste.com/en/article/260649/cspj-points-to-enduring-barriers-preventing-equal-access-to-justice-in-haiti#google_vignette.

⁴³ Voir, par exemple, BINUH, *Quarterly Report on the Human Rights Situation in Haiti (October – December 2025)*, p. 14 (30 janvier 2026), <https://binuh.unmissions.org/en/binuh/document-library/quarterly-report-human-rights-situation-haiti-october-december-2025> ; HRW, *“Living a Nightmare”: Haiti Needs an Urgent Rights-Based Response to Escalating Crisis* (14 août 2023), <https://www.hrw.org/report/2023/08/14/living-nightmare/haiti-needs-urgent-rights-based-response-escalating-crisis> ; SOFA, *Rapport bilan sur les violences basées sur le genre (January – June 2025)*, pp. 5, 21-23, 26 (juillet 2025) <https://sofahaiti.org/wp-content/uploads/2025/07/Rapport-25-semester-1-SOFA.pdf> ; voir aussi Pascale Solages, *The life and death of a displaced Haitian woman*, The New Humanitarian (18 décembre 2024), <https://www.thenewhumanitarian.org/opinion/first-person/2024/12/18/life-and-death-displaced-haiti-violence-woman>.

⁴⁴ IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, notes 158-167 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December through June 2025*, notes 187-201 et le texte correspondant (juillet 2025), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/HRU-July-2025.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2024*, notes 205-206, 212-220 et le texte correspondant (décembre 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/December-2024-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2023 through May 2024*, notes 216-226 et le texte correspondant (juin 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2024/06/Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments-December-2023-through-May-2024.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2023*, notes 175-176, 190-195 et le texte correspondant (décembre 2023), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2023/12/IJDH-HRU-Dec.-2023-12.11-FINAL.pdf> ; IJDH, *Human*

Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2022 through May 2023, notes 164-179, 191 et le texte correspondant (juin 2023), https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2023/08/HRU-June-2023-FINAL_updated-8.14.pdf ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2022*, notes 125-133 et le texte correspondant (décembre 2022), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2022/12/HRU-December-2022-FINAL.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2021 through May 2022*, notes 127-138 et le texte correspondant (juin 2022), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2022/06/IJDH-Human-Rights-Update-June-2022.pdf> ; voir aussi Jacqueline Charles, *Haiti cops caught soldier in stolen car. His fast release raises questions of unequal justice*, Miami Herald (3 décembre 2021), <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article256085317.html>.

⁴⁵ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI.

⁴⁶ Voir, par exemple, BINUH, *Quarterly Report on the Human Rights Situation in Haiti (October – December 2025)*, p. 18 (30 janvier 2026), https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2026-01/Quarterly%20Report%20on%20the%20human%20rights%20situation%20in%20Haiti%20%28October%20-%20December%202025%29%20-%20ENGLISH_0.pdf ; Adelaide Howell, *Women Judges Confronting Haiti's Justice Crisis*, International Association of Women Judges (18 juin 2024), https://www.iawj.org/content.aspx?page_id=2507&club_id=882224&item_id=5253&pst=24328.

⁴⁷ Voir, par exemple, Robenson Geffrard, *Des pièces à conviction de l'affaire Dorval, toutes les déclarations de patrimoine et d'autres dossiers pendants volés au greffe du tribunal*, Le Nouvelliste (8 novembre 2021), <https://lenouvelliste.com/article/232574/des-pieces-a-conviction-de-laffaire-dorval-toutes-les-declarations-de-patrimoine-et-dautres-dossiers-pendants-voles-au-greffe-du-tribunal>.

⁴⁸ Haiti Libre, *Forensic medicine has ceased to exist in Haiti* (14 mars 2023), <https://www.haitilibre.com/en/news-39060-haiti-justice-forensic-medicine-has-ceased-to-exist-in-haiti.html>.

⁴⁹ Voir, par exemple, Jacqueline Charles, *Haiti cops caught soldier in stolen car. His fast release raises questions of unequal justice*, Miami Herald (3 décembre 2021), <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article256085317.html>.

⁵⁰ U.S. Department of State, *2023 Country Reports on Human Rights Practices: Haiti*, p. 12 (2023), <https://www.state.gov/reports/2023-country-reports-on-human-rights-practices/haiti/> ; voir aussi les notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI, *Nou Pap Dòmi* & l'ORDEDH.

⁵¹ PBS, *Haitian judge issues arrest warrants accusing former presidents and prime ministers of corruption*, PBS (8 janvier 2024), <https://www.pbs.org/newshour/politics/haitian-judge-issues-arrest-warrants-accusing-former-presidents-and-prime-ministers-of-corruption> ; voir aussi IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, note 165 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf>.

⁵² Michelson Césaire, *Twenty-Five Judges Chosen to Address Mass Atrocities, Financial Offenses, and Sexual Violence*, Le Nouvelliste (28 mai 2026), <https://lenouvelliste.com/en/article/267737/twenty-five-judges-chosen-to-address-mass-atrocities-financial-offenses-and-sexual-violence> ; Juhakenson Blaise, *Haiti launches judicial units to tackle corruption, electoral fraud and sexual violence*, The Haitian Times (28 mai 2026), <https://haitiantimes.com/2026/05/28/haiti-launches-judicial-units-against-sexual-violence-corruption/>.

⁵³ Pour plus de détails, voir ¶ 7.

⁵⁴ Voir, par exemple, IJDH et al., *Letter to the IACHR regarding the situation of women and girl victims of sexual violence in Haiti*, pp. 5, 9-10 (7 octobre 2022), <http://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2022/10/MC-340-10-Letter-Response-with-Attachments-FINAL-submitted.pdf> (citant des sources) ; Marianne Tøraasen, *The future of UN policing? The Norway-led Specialized Police Team to combat Sexual and Gender-Based Violence in Haiti 2010-2019*, Chr. Michelsen Institute, p. 18 (août 2021), <https://www.cmi.no/publications/file/7844-the-future-of-un-policing.pdf>.

⁵⁵ Voir Me Jonas Georges, Av., *Pôles judiciaires spécialisés en Haïti: entre espoir de modernisation et contradictions institutionnelles*, Le Nouvelliste (29 mai 2026), <https://lenouvelliste.com/article/267796/poles-judiciaires-specialises-en-haiti-entre-espoir-de-modernisation-et-contradictions-institutionnelles> ; Juhakenson

Blaise, *Haiti launches judicial units to tackle corruption, electoral fraud and sexual violence*, The Haitian Times (28 mai 2026), <https://haitiantimes.com/2026/05/28/haiti-launches-judicial-units-against-sexual-violence-corruption/> ; voir aussi Amnesty International, *Haiti: New judicial units must ensure real justice for victims, including children* (4 juin 2026), <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2026/06/haiti-nuevas-unidades-judiciales-deben-garantizar-justicia-real-para-las-victimas-en-especial-para-la-ninez/>.

⁵⁶ Fondasyon Je Klere, *Institution de Pôles Judiciaires Spécialisés en Haïti*, ¶¶ 12, 20 (mai 2026), <https://www.documentcloud.org/documents/28169686-fjkl3-rap-poles-judciaires-specialises-rappo-260528-073704/?mode=document>.

⁵⁷ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment l'ORDEDH ; ORDEDH, *L'ORDEDH alerte sur les nominations aux pôles judiciaires spécialisés* (27 mai 2026), <https://vantbefinfo.com/lordedh-alerte-sur-les-nominations-aux-poles-judiciaires-specialises/> ; Roobens Isma, *Pôles judiciaires spécialisés: des choix de magistrats contestés par le RNDDH*, Le Nouvelliste (29 mai 2026), <https://lenouvelliste.com/article/267813/poles-judiciaires-specialises-des-choix-de-magistrats-contestes-par-le-rnddh> ; pour plus de détails, voir ¶ 23.

⁵⁸ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI.

⁵⁹ Mederson Alcindor, *Haïti-Justice : le CSPJ maintient 26 non-certifications et valide six dossiers de magistrats*, Vant Bèf Info (VBI) (6 juin 2026), <https://vantbefinfo.com/haiti-justice-le-cspj-maintient-26-non-certifications-et-valide-six-dossiers-de-magistrats/> ; Marie Farah Fortuné & Darbouze Figaro, *Haitian Justice: Certification of Magistrates and Increase in Criminal Assizes to Strengthen the Rule of Law*, Caribbean Television Network (10 juin 2026), <https://ctninfo.com/haitian-justice-certification-of-magistrates-and-increase-in-criminal-assizes-to-strengthen-the-rule-of-law/> ; Haiti Libre, *Zapping Haiti of June 8, 2026* (8 juin 2026), <https://www.haitilibre.com/en/news-47708-zapping-haiti-of-june-8-2026.html>.

⁶⁰ Voir, par exemple, RNDDH, *Dysfunction of the judicial and penal systems: RNDDH calls for respect for rights to a judicial guarantee*, ¶¶ 28-30, 37-43, 52 (11 novembre 2022), <https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2022/11/12-Rap-Justice-Prisons-11Nov2022-ENG.pdf> ; CGRS et al., *Deteriorating Conditions in the Jérémie, Haiti Prison: A Call to Action to Preserve Due Process and Human Life*, pp. 7-8 (juin 2023), https://cgrs.uclawsf.edu/sites/default/files/Jeremie%20Prison%20Report%20ENGLISH%20FINAL_2023.10.16.pdf ; U.S. Department of State, *2023 Country Reports on Human Rights Practices: Haiti*, pp. 8, 12 (2023), <https://www.state.gov/reports/2023-country-reports-on-human-rights-practices/haiti/>.

⁶¹ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment *Nou Pap Dòmi* & l'ORDEDH.

⁶² Voir Marianne Tøraasen, *Anti-Corruption Resource Centre, Gender, corruption, and recruitment in the Haitian judiciary*, p. 4 (19 décembre 2022), <https://www.u4.no/publications/gender-corruption-and-recruitment-in-the-haitian-judiciary> ; HRC, *Concluding Observations on the Second Periodic Report of Haiti (CCPR/C/HTI/CO/2)*, ¶ 34 (29 juillet 2025), <https://docs.un.org/en/CCPR/C/HTI/CO/2>.

⁶³ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI & l'ORDEDH ; voir, par exemple, ¶¶ 21, 23 ; cf. RHI News, *Réforme judiciaire et crise du personnel : « le RENAMAH interpelle les autorités sur l'effondrement des tribunaux haïtiens »* (23 avril 2025), <https://www.rhinews.com/actualites/reforme-judiciaire-et-crise-du-personnel-le-renamah-interpelle-les-autorites-sur-leffondrement-des-tribunaux-haitiens/>.

⁶⁴ Ministère de l'Économie et des Finances, *Lois de Finances et Budgets*, <https://budget.gouv.ht/loi-de-finances/Lois%20de%20Finances%20et%20Budgets> (télécharger le « Décret établissant le Budget Rectificatif de la République d'Haïti Exercice Fiscal 2025-2026 ») (dernière consultation le 21 juillet 2026) ; Michelson Césaire, *Le CSPJ célèbre sobrement ses 14 ans et réaffirme son engagement en faveur d'une justice indépendante*, Le Nouvelliste (6 juillet 2026), <https://lenouvelliste.com/article/269459/le-cspj-celebre-sobrement-ses-14-ans-et-reaffirme-son-engagement-en-faveur-dune-justice-independante> ; Michelson Césaire, *Annual Report Highlights Haitian Justice System in Crisis, Says CSPJ*, Le Nouvelliste (3 octobre 2025), <https://lenouvelliste.com/en/article/260519/annual-report-highlights-haitian-justice-system-in-crisis-says-cspj>.

⁶⁵ Voir IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, note 169 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; Juhakenson Blaise, *Haitians mark 5th year of Moïse assassination with new calls for justice*, The Haitian Times (8 juillet 2026),

<https://haitiantimes.com/2026/07/08/haitians-renew-call-for-justice-jovenel-moise-assassination/> ; Fédération des Barreaux d'Haïti (FBH), Resolution 2021-01 *Haitian Bar Federation (english version): On the institutional crisis and the end of the presidential term* (30 janvier 2021), <https://bdhhaïti.org/archives/754> ; BAI et al., *Justice Sector Challenges in Haiti*, ¶ 3 (2021), https://ijdh.org/wp-content/uploads/2021/12/Updated-Justice-Sector-Challenges-in-Haiti_UPR-Submission_EN-1.pdf (citant des sources) ; cf. RNDDH, *Reflections of the RNDDH on the decrees creating the ANI and organizing the strengthening of public security in Haiti* (16 décembre 2020), <https://web.rnddh.org/reflections-of-the-rnddh-on-the-decrees-creating-the-ani-and-organizing-the-strengthening-of-public-security-in-haiti/?lang=en>.

⁶⁶ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI & l'ORDEDH.

⁶⁷ Murdith Joseph, *Mixed reactions to latest high court appointments in Haiti*, The Haitian Times (7 mars 2023), <https://haitiantimes.com/2023/03/07/court-of-cassation-nominations-raises-questions-about-haitis-government-motive/>.

⁶⁸ Voir IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2024*, notes 221-225 et le texte correspondant (décembre 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/December-2024-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2023*, notes 193-196 et le texte correspondant (décembre 2023), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2023/12/IJDH-HRU-Dec.-2023-12.11-FINAL.pdf> ; cf. Haiti Libre, *Haïti - FLASH : Au moins 1 haïtien tué, blesse ou enlevé chaque heure en 2024* (8 janvier 2025), <https://www.haitilibre.com/article-44014-haiti-flash-au-moins-1-haitien-tue-blesse-ou-enleve-chaque-heure-en-2024.html>.

⁶⁹ ECC, *Etat d'avancement des dossiers de Corruption transférés aux instances judiciaires et administrative par l'ULCC et l'UCREF*, pp. 13-18 (12 août 2025), <https://ecc-haiti.org/wp-content/uploads/2025/09/ECC-Rapport-Justice-Etat-davancement-dossiers-Corruption-12082025-1.pdf> (aussi disponible auprès des auteurs) ; notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI.

⁷⁰ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI, *Nou Pap Dòmi & l'ORDEDH* ; RHI News, *Haïti – Lutte contre la corruption : L'ULCC transmet six nouveaux rapports accablants à la justice, ECC salue « un pas important malgré l'inertie judiciaire »* ... (14 mai 2025), <https://www.rhinews.com/actualites/haiti-lutte-contre-la-corruption-lulcc-transmet-six-nouveaux-rapports-accablants-a-la-justice-ecc-salue-un-pas-important-malgre-linertie-judiciaire/> ; Eddy Trofort, *Haïti : L'ULCC, dans l'œil du cyclone, mais un rempart sûr contre la corruption*, Monopole (29 septembre 2025), <https://radiotelemonopole.com/2025/09/29/haiti-lulcc-dans-loeil-du-cyclone-mais-un-rempart-sur-contre-la-corruption/> ; Thomas Lalime, *Quelle suite judiciaire sera donnée aux rapports de l'ULCC ?*, Le Nouvelliste (9 août 2021), <https://lenouvelliste.com/article/230840/quelle-suite-judiciaire-sera-donnee-aux-rapports-de-lulcc> ; Haiti24, *Détournement de fonds présumé : la Cour d'appel annule les poursuites contre les ex-sénateurs Youri Latortue et Joseph Lambert* (29 mars 2026), <https://haiti24.net/detournement-de-fonds-presume-la-cour-dappel-annule-les-poursuites-contre-les-ex-senateurs-youri-latortue-et-joseph-lambert/> ; Mederson Alcindor, *Haïti : La Cour d'appel de Port-au-Prince annule les mandats de comparution contre trois conseillers présidentiels*, Caribbean Television Network (21 février 2025), <https://ctninfo.com/30384-2/>.

⁷¹ Juhakenson Blaise, *Corruption charges lead to arrest warrant for Haiti's ex-customs director general*, The Haitian Times (16 mai 2024), <https://haitiantimes.com/2024/05/16/judge-issues-arrest-warrant-for-romel-bell-over-corruption-charges/>.

⁷² Voir, par exemple, les notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI ; RNDDH, *Affaire Romel Bell, Anna Dorvil Bell et Duken Augustin : La Justice haïtienne demeure le plus grand obstacle à la lutte contre la corruption*, ¶¶ 42-44 (8 mai 2026), <https://web.rnddh.org/affaire-romel-bell-anna-dorvil-bell-et-duken-augustin-la-justice-haitienne-demeure-le-plus-grand-obstacle-a-la-lutte-contre-la-corruption/?lang=en> ; voir aussi Rezo Nòdwes, *Rapport RNDDH-Affaire Romel Bell : la justice haïtienne, le plus grand obstacle à la lutte contre la corruption* (10 mai 2026), <https://rezonodwes.com/2026/05/rapport-rnddh-affaire-romel-bell-la-justice-haitienne-le-plus-grand-obstacle-a-la-lutte-contre-la-corruption/>.

⁷³ Voir IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December through June 2025*, notes 177-179 et le texte correspondant (juillet 2025), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/HRU-July-2025.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*,

notes 12-13, 176-177 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; pour plus de détails, voir la section I.

⁷⁴ Voir, par exemple, RNDDH, *Avis de Recherche Émis par la DCPJ: Le RNDDH Exige le Respect de la Loi et des Garanties Judiciaires* (7 février 2026), <https://web.rnddh.org/avis-de-recherche-emis-par-la-dcpj-le-rnddh-exige-le-respect-de-la-loi-et-des-garanties-judiciaires/?lang=en> ; RNDDH, *Correspondance adressée à l'inspecteur général en chef de la Police Nationale d'Haïti sur le fonctionnement préoccupant de la Direction Centrale de la Police judiciaire (DCPJ)*, p. 7 (11 novembre 2025), <https://web.rnddh.org/correspondance-adressee-a-linspecteur-general-en-chef-de-la-police-nationale-dhaiti-sur-le-fonctionnement-preoccupant-de-la-direction-centrale-de-la-police-judiciaire-dcpj/?lang=en> ; voir aussi les notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment *Nou Pap Dòmi*.

⁷⁵ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI & *Nou Pap Dòmi* ; voir aussi GI-TOC, *Will the Artibonite massacre be a turning point in Haiti?* (9 octobre 2024), <https://globalinitiative.net/analysis/artibonite-massacre-haiti/> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2024*, notes 212-215 et le texte correspondant (décembre 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/December-2024-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf>.

⁷⁶ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment *Nou Pap Dòmi* ; pour plus de détails, voir ¶ 23.

⁷⁷ Voir, par exemple, Francklyn B. Geffrard, *Le juge d'instruction, Jean Wilner Morin objet de graves menaces et intimidations...*, RHI News (29 avril 2023), <https://www.rhinews.com/actualites/le-juge-dinstruction-jean-wilner-morin-objet-de-graves-menaces-et-intimidations/> ; pour plus de détails, voir notes 71, 72 et le texte correspondant.

⁷⁸ Edxon Francisque, *Fort-Liberté bar demands accountability as land disputes turn deadly for prominent lawyer*, The Haitian Times (24 septembre 2024), <https://haitiantimes.com/2024/09/24/lawyer-artiste-remy-killed-over-land-conflict-in-ouanaminthe/>.

⁷⁹ Pour plus de détails, voir note 91 et le texte correspondant.

⁸⁰ Voir OHCHR, *Situation of Human Rights in Haiti*, ¶ 60 (30 septembre 2024), <https://docs.un.org/en/A/HRC/55/76> ; OHCHR, *Haiti: Immediate action is needed to address the human rights crisis* (27 février 2025), <https://www.ohchr.org/en/stories/2025/02/haiti-immediate-action-needed-address-human-rights-crisis> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, notes 153-177 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf>.

⁸¹ Voir Harvard Law School International Human Rights Clinic & Observatoire Haïtien des Crimes contre l'Humanité, *Killing with Impunity: State-Sanctioned Massacres in Haiti*, pp. 9-11 (avril 2021), https://hrp.law.harvard.edu/wp-content/uploads/2021/04/Killing_With_Impunity-1.pdf.

⁸² Voir Harvard Law School International Human Rights Clinic & Observatoire Haïtien des Crimes contre l'Humanité, *Killing with Impunity: State-Sanctioned Massacres in Haiti*, pp. 9-10 (avril 2021), https://hrp.law.harvard.edu/wp-content/uploads/2021/04/Killing_With_Impunity-1.pdf.

⁸³ Voir l'annexe 2.

⁸⁴ Harvard Law School International Human Rights Clinic & Observatoire Haïtien des Crimes contre l'Humanité, *Killing with Impunity: State-Sanctioned Massacres in Haiti*, pp. 11, 30 (avril 2021), https://hrp.law.harvard.edu/wp-content/uploads/2021/04/Killing_With_Impunity-1.pdf ; voir aussi OHCHR, *Situation of human rights in Haiti*, ¶ 39 (1 juillet 2025) <https://docs.un.org/en/A/HRC/58/76>.

⁸⁵ Juhakenson Blaise, *Haitian judge revives memories of La Saline massacre with criminal charges*, The Haitian Times (14 août 2024), <https://haitiantimes.com/2024/08/14/judge-revives-memories-of-la-saline-massacre-with-indictments-2/> ; OHCHR, *Situation of human rights in Haiti*, ¶ 34 (28 avril 2026), <https://docs.un.org/en/A/HRC/61/74>.

⁸⁶ Voir, par exemple, UNSC, *Viv Ansanm*, <https://main.un.org/securitycouncil/en/content/viv-ansanm> (dernière consultation le 17 juillet 2026).

⁸⁷ OHCHR, *Situation of human rights in Haiti*, ¶ 34 (28 avril 2026), <https://docs.un.org/en/A/HRC/61/74> ; BINUH, *Quarterly Report on the Human Rights Situation in Haiti (October – December 2025)*, p. 18 (30 janvier 2026), <https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2026-01/Quarterly%20Report%20on%20the%20human%20rights%20situation%20in%20Haiti%20%28October%20>

[%20December%202025%29%20-%20ENGLISH_0.pdf](#) ; RNDDH, *Carnage at la Plaine du Cul-de-Sac: The survivors demand the support of the authorities*, ¶ 248 (27 juin 2022), <https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2022/07/8-Rap-2-Plaine-du-Cul-de-Sac-26Jun2022-VS-ENG.pdf> ; Juhakenson Blaise, *Condemnation mounts as Haiti's Labodrie massacre toll rises above 50*, Haitian Times (17 septembre 2025), <https://haitiantimes.com/2025/09/17/haiti-labodrie-massacre-50-killed/> ; voir de manière générale HRC, *Concluding Observations on the Second Periodic Report of Haiti*, ¶ 14 (29 juillet 2025), <https://docs.un.org/en/CCPR/C/HTI/CO/2> ; HRW, *World Report 2026: Haiti, Events of 2025* (février 2026) <https://www.hrw.org/world-report/2026/country-chapters/haiti>.

⁸⁸ RNDDH, *Deterioration of the Security Situation in the Artibonite: The RNDDH Calls on the Authorities to Protect the Population* (9 octobre 2025), https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2025/10/8-Rap-DH-Artibonite-09Oct2025.ENG_.pdf ; RNDDH, *Carrefour-Feuilles, Cité Soleil and Bel-Air : areas plagued by recurring armed violence and a population destroyed but forgotten*, ¶ 4 (20 février 2024) https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2024/02/2-Rap-Enquete-Violence-armee-CF-CS-B.20Fev2024.ENG_.pdf.

⁸⁹ Voir notes 79, 91 et le texte correspondant.

⁹⁰ IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, notes 242-244 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf>.

⁹¹ BINUH, *Quarterly Report on the Human Rights Situation in Haiti (October – December 2025)*, p. 18 (30 janvier 2026), https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2026-01/Quarterly%20Report%20on%20the%20human%20rights%20situation%20in%20Haiti%20%28October%20-%20December%202025%29%20-%20ENGLISH_0.pdf ; Michelson Césaire, *Four Judges Assigned for Corruption and Ex-Bâtonnier Dorval's Murder Investigation*, Le Nouvelliste (13 décembre 2023), <https://lenouvelliste.com/en/article/245923/four-judges-assigned-for-corruption-and-ex-batonnier-dorvals-murder-investigation>.

⁹² Juhakenson Blaise, *Haitians mark 5th year of Moïse assassination with new calls for justice*, The Haitian Times (8 juillet 2026), <https://haitiantimes.com/2026/07/08/haitians-renew-call-for-justice-jovenel-moise-assassination/> ; BINUH, *Quarterly Report on the Human Rights Situation in Haiti (October – December 2025)*, p. 18 (30 janvier 2026), https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2026-01/Quarterly%20Report%20on%20the%20human%20rights%20situation%20in%20Haiti%20%28October%20-%20December%202025%29%20-%20ENGLISH_0.pdf ; Juhakenson Blaise, *Haitian court reopens investigation into one of Haiti's darkest days, President Moïse's assassination*, The Haitian Times (14 octobre 2025) <https://haitiantimes.com/2025/10/14/haiti-court-reopens-jovenel-moise-assassination-probe/> ; voir aussi Fritznel D. Octave, *Who ordered Jovenel Moïse killed? Assassination trial leaves question hanging: Analysis*, The Haitian Times (4 mai 2026), <https://haitiantimes.com/2026/05/04/haiti-president-moise-assassination-trial-miami/>.

⁹³ Pour une analyse des préoccupations concernant la responsabilité, voir IJDH & BAI, *IACHR Thematic Hearing: Violence and Security in the Context of the Social Protests in Haiti* (septembre 2019), https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2019/09/IJDH-BAI-Declaration-IACHR-Thematic-Hearing-September-2019_final.pdf.

⁹⁴ Roberson Alphonse, *PetroCaribe : le juge Ramoncite Accimé gèle l'instruction, retour à la case départ*, Le Nouvelliste (23 juin 2021), <https://lenouvelliste.com/article/230023/petrocaribe-le-juge-ramoncite-accime-gele-linstruction-retour-a-la-case-depart> ; AlterPresse, *Haïti-Corruption/PetroCaribe : Le Rnddh souhaite la désignation d'un nouveau juge instructeur* (15 juin 2023), <https://www.alterpresse.org/spip.php?article29383> ; Jameson Francisque, *Can the PetroCaribe trial still take place?*, Ayibo Post (10 août 2021), <https://ayibopost.com/le-proces-petrocaribe-peut-il-encore-se-tenir/> ; Rezo Nòdwes, *Justice : Un nouveau juge réclamé pour relancer le dossier Petro-Caribe* (14 juin 2023), <https://rezonodwes.com/2023/06/justice-un-nouveau-juge-reclame-pour-relancer-le-dossier-petro-caribe/> ;

U.S. Department of State, *Appendix C: Major Corruption Cases in Haiti and Government of Haiti Efforts to Address Corruption*, p. 6 (10 novembre 2022) <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2022/11/Appendix-C-Developments-in-Haiti-004977.pdf>.

⁹⁵ Voir, par exemple, les notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI & *Nou Pap Dòmi* ; HRC, *Concluding observations on the second periodic report of Haiti*, ¶ 12 (29 juillet 2025), <https://docs.un.org/en/CCPR/C/HTI/CO/2>.

⁹⁶ Roberson Alphonse, *PetroCaribe : le CSPJ consacre la disgrâce du juge en charge de l’instruction du plus gros scandale de corruption* (17 janvier 2023), <https://lenouvelliste.com/article/240113/petrocaribe-le-cspj-consacre-la-disgrace-du-juge-en-charge-de-linstruction-du-plus-gros-scandale-de-corruption> ; Fenel Pélissier, *Haïti : impunité pour les magistrats corrompus*, Ayibo Post (24 janvier 2023), <https://ayibopost.com/juges-corrompus-jamais-face-justice-haiti/> ; AlterPresse, *Justice/Corruption : Pour absence d’intégrité morale, 28 juges écartés du système judiciaire en Haïti par le Cspj* (17 janvier 2023), <https://www.alterpresse.org/Justice-Corruption-Pour-absence-d-integrite-morale-28-juges-ecartes-du-systeme>.

⁹⁷ Notes versées au dossier concernant les contributions d’organisations haïtiennes spécialisées, telles qu’énumérées à l’annexe 2, notamment *Nou Pap Dòmi*.

⁹⁸ Voir l’annexe 1, par exemple, Recommandations 131.97, 131.95, 131.96, 131.106, 131.114, 131.115, 131.128, 131.200, 131.118, 131.124, 131.94, 131.104, 131.129 ; voir aussi *Yvon Neptune v. Haiti*, IACHR Series C No. 180 (6 mai 2008), https://www.worldcourts.com/iacthr/eng/decisions/2008.05.06_Yvon_Neptune_v_Haiti.htm.

⁹⁹ Helen Fair & Roy Walmsley, *World Pre-Trial/Remand Imprisonment List 5th Edition*, World Prison Brief, p. 2 (8 décembre 2025), https://www.prisonstudies.org/sites/default/files/publications/world_pre-trial-remand_imprisonment_list_5th_edition.pdf ; World Prison Brief, *Highest to Lowest - Pre-trial detainees / remand prisoners* <https://www.prisonstudies.org/world-prison-data/highest-lowest/highest-lowest-pre-trial-detainees-remand-prisoners> (dernière consultation le 17 juillet 2026).

¹⁰⁰ Notes versées au dossier concernant les contributions d’organisations haïtiennes spécialisées, telles qu’énumérées à l’annexe 2, notamment le BAI & *Chans Alternativ*.

¹⁰¹ Voir l’annexe 2.

¹⁰² Notes versées au dossier.

¹⁰³ Voir, par exemple, IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, notes 178-192 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; voir aussi BAI et al., *Justice Sector Challenges in Haiti* (2021), https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2021/12/Updated-Justice-Sector-Challenges-in-Haiti_UPR-Submission_EN-1.pdf.

¹⁰⁴ BINUH, *Report of the Secretary-General, United Nations Security Council*, ¶ 34 (14 octobre 2025), <https://docs.un.org/en/S/2025/641>.

¹⁰⁵ John Smith Justin, *FJKL Raises Alarm Over Overcrowding in Haiti’s Remaining Prisons*, Le Nouvelliste (22 août 2025), <https://lenouvelliste.com/en/article/259206/fjkl-raises-alarm-over-overcrowding-in-haitis-remaining-prisons>.

¹⁰⁶ BINUH, *Report of the Secretary-General, United Nations Security Council*, ¶ 28 (15 janvier 2026), <https://docs.un.org/en/S/2026/31> ; BINUH, *Report of the Secretary-General, United Nations Security Council*, ¶¶ 32-34 (14 octobre 2025), <https://docs.un.org/en/S/2025/641> ; John Smith Justin, *FJKL Raises Alarm Over Overcrowding in Haiti’s Remaining Prisons*, Le Nouvelliste (22 août 2025), <https://lenouvelliste.com/en/article/259206/fjkl-raises-alarm-over-overcrowding-in-haitis-remaining-prisons> ; BINUH & OHCHR, “*Nap mouri*”: *rapport sur les conditions de détention en Haïti*, pp. 9-11 (2021), https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2021.06.26_rapport_detention_final.pdf ; CGRS et al., *Deteriorating Conditions in the Jérémie, Haiti Prison: A Call to Action to Preserve Due Process and Human Life*, pp. 3-4 (juin 2023), https://cgrs.uclawsf.edu/sites/default/files/Jeremie%20Prison%20Report%20ENGLISH%20FINAL_2023.10.16.pdf.

¹⁰⁷ BINUH, *Report of the Secretary-General, United Nations Security Council*, ¶ 32 (14 octobre 2025), <https://docs.un.org/en/S/2025/641>.

¹⁰⁸ Lucnise Duquereste & Rolph Louis-Jeune, *Minors, girls and prisoners from National Penitentiary forced into shared detention*, Ayibo Post (5 juin 2024), <https://ayibopost.com/the-only-detention-center-in-operation-in-port-au-prince-is-full/> ; Jacqueline Charles, *As gang rapes surge in Haiti, aid groups strain under demand for services*, Miami Herald (12 décembre 2025), <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article313038946.html> ; Rezo Nòdwes, *Rapport: appareil judiciaire dysfonctionnel, 6 mille détenus son ten attente de jugement, selon le RNDDH* (18 février 2026), <https://rezonodwes.com/?p=373113>.

¹⁰⁹ BINUH, *Report of the Secretary-General, United Nations Security Council*, ¶ 38 (27 juin 2025), <https://docs.un.org/en/S/2025/418> ; Charilien Jeanvil, *Femmes et filles en danger au Cermicol : L’alerte de la Pohdh en Haïti*, Alterpresse (5 mai 2025), <https://www.alterpresse.org/spip.php?article31668> ; UN Panel of Experts, *Final*

report of the Panel of Experts on Haiti pursuant to Security Council resolution 2653 (2022) addressed to the President of the Security Council, p. 111 (30 septembre 2024), <https://docs.un.org/en/S/2024/704>.

¹¹⁰ RNDDH, *Appareil judiciaire et Centres de détention en Haïti : Une Justice affaiblie, des résultats invisibles et la violation systématique des garanties judiciaires des détenus*, ¶ 82 (7 novembre 2024), https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2024/11/7-Rap-Justice-2023-2024-Prisons-07Nov2024.FR_.pdf ; OHCHR & BINUH, *Children Trafficked by Gangs: Rethinking Responses*, p. 36 (février 2026), <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/countries/haiti/children-trafficked-by-gangs-rethinking-responses-en.pdf>.

¹¹¹ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment *Chans Alternativ* ; RNDDH, *31st Anniversary of the PNH: Report on the General Operating Conditions of the Institution from June 2025 to June 2026*, ¶¶ 27, 35 (12 juin 2026), https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2026/06/5-Rap-PNH-12Juin2026.ENG_.pdf ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, note 192 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December through June 2025*, note 215 et le texte correspondant (juillet 2025), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/HRU-July-2025.pdf>.

¹¹² Voir, par exemple, IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December through June 2025*, notes 223-224 et le texte correspondant (juillet 2025), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/HRU-July-2025.pdf>.

¹¹³ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment *Chans Alternativ* ; Daniel Dickinson, *Trapped behind bars: Reforming Haiti's broken detention system*, UN News (11 novembre 2025), <https://news.un.org/en/story/2025/11/1166325>.

¹¹⁴ Haiti Libre, *Haiti - Justice: The Protector of the Citizen paints a dark portrait of Haiti in Geneva* (7 juin 2018), <https://www.haitilibre.com/en/news-24875-haiti-justice-the-protector-of-the-citizen-paints-a-dark-Portrait-ofhaiti-in-geneva.html> ; voir aussi BINUH & OHCHR, "Nap mouri" : rapport sur les conditions de détention en Haïti, p. 11 (2021), https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2021.06.26_rapport_detention_final.pdf ; Prison Insider, *Haiti: the root cause of prison escapes* (25 mars 2025), <https://www.prison-insider.com/en/articles/a-l-origine-des-evasions> ; William O'Neill, *Violence, Abuses and Hunger in Haiti*, *ReVista Harvard Review of Latin America* (30 janvier 2025), <https://revista.drclas.harvard.edu/violence-abuses-and-hunger-in-haiti/>.

¹¹⁵ IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, note 189 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; voir aussi Daniel Dickinson, *Trapped behind bars: Reforming Haiti's broken detention system*, UN News (11 novembre 2025), <https://news.un.org/en/story/2025/11/1166325> ; Tirana Hassan, *Haiti: Events of 2024*, HRW (2025), <https://www.hrw.org/world-report/2025/country-chapters/haiti> ; BINUH, *Report of the Secretary-General, United Nations Security Council*, ¶ 37 (13 janvier 2025) <https://docs.un.org/en/S/2025/28>.

¹¹⁶ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment *Chans Alternativ*.

¹¹⁷ Ronel Paul, *Haïti: le lourd bilan de la mutinerie à la prison civile des Gonaïves*, RFI (30 janvier 2023), <https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20230129-ha%C3%Afti-le-lourd-bilan-de-la-mutinerie-%C3%A0-la-prison-civile-des-gona%C3%AFves>.

¹¹⁸ IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2023 through May 2024*, note 270 et le texte correspondant (juin 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2024/06/Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments-December-2023-through-May-2024.pdf>.

¹¹⁹ Notes versées au dossier.

¹²⁰ Notes versées au dossier.

¹²¹ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI & *Chans Alternativ*.

¹²² U.S. Department of State, *2023 Country Reports on Human Rights Practices: Haiti*, p. 4 (février 2024), https://www.state.gov/wp-content/uploads/2024/02/528267_HAITI-2023-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf ; U.S.

Department of State, 2022 *Country Reports on Human Rights Practices: Haiti*, p. 5 (février 2023), https://www.state.gov/wp-content/uploads/2023/02/415610_HAITI-2022-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf.

¹²³ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment l'AHDEDP & Chans Alternativ.

¹²⁴ OHCHR, *Haiti: UN Expert William O'Neill concludes official visit* (28 juin 2023), <https://www.ohchr.org/en/statements-and-speeches/2023/06/haiti-un-expert-william-oneill-concludes-official-visit> ; voir aussi BINUH & OHCHR, "Nap mouri": rapport sur les conditions de détention en Haïti, p. 7 (2021), https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2021.06.26_rapport_detention_final.pdf.

¹²⁵ OHCHR, *Haiti: William O'Neill, Expert on the human rights situation in Haiti, concludes his official visit* (31 octobre 2023), <https://www.ohchr.org/en/statements-and-speeches/2023/10/haiti-william-oneill-expert-human-rights-situation-haiti-concludes>.

¹²⁶ CGRS et al., *Deteriorating Conditions in the Jérémie, Haiti Prison: A Call to Action to Preserve Due Process and Human Life*, p. 2 (juin 2023), https://cgrs.uclawsf.edu/sites/default/files/Jeremie%20Prison%20Report_2023.06%20ENGLISH.pdf.

¹²⁷ U.S. Department of State, 2024 *Country Reports on Human Rights Practices: Haiti*, p. 13 (juillet 2025), https://www.state.gov/wp-content/uploads/2025/07/624521_HAITI-2024-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf ; CGRS et al., *Deteriorating Conditions in the Jérémie, Haiti Prison: A Call to Action to Preserve Due Process and Human Life*, pp. 1, 7 (juin 2023), https://cgrs.uclawsf.edu/sites/default/files/Jeremie%20Prison%20Report%20ENGLISH%20FINAL_2023.10.16.pdf.

¹²⁸ Voir, par exemple, BINUH, *Quarterly Report on the Human Rights Situation in Haiti (October – December 2025)*, p. 20 (30 janvier 2026), https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2026-01/Quarterly%20Report%20on%20the%20human%20rights%20situation%20in%20Haiti%20%28October%20-%20December%202025%29%20-%20ENGLISH_0.pdf ; RNDDH, *Poor Governance, Insecurity, Corruption, and Impunity: In One Year, the CPT Has Worsened the Already Concerning Situation in the Country*, ¶ 65 (25 avril 2025), <https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2025/04/4-Rap-Bilan-CPT-1-an-25-Avril-2025.ENG.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2021 through May 2022*, notes 141-143 et le texte correspondant (juin 2022), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2022/06/IJDH-Human-Rights-Update-June-2022.pdf>.

¹²⁹ Nègès Mawon, *Droits des femmes, des filles et des minorités sexuelles en Haïti: rapport sur les violences enregistrées de janvier à octobre 2023*, p. 30 (novembre 2023), <https://www.negesmawon.org/wp-content/uploads/2023/12/RAPPORT-VIOLENCES-NEGES-MAWON.pdf>.

¹³⁰ Voir, par exemple, les notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment le BAI & Chans Alternativ ; RNDDH, *Dysfunction of the judicial and penal systems: RNDDH calls for respect for rights to a judicial guarantee*, ¶¶ 28-30, 37-43, 52 (11 novembre 2022), <https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2022/11/12-Rap-Justice-Prisons-11Nov2022-ENG.pdf> ; U.S. Department of State, 2022 *Country Reports on Human Rights Practices: Haiti*, p. 9 (février 2023), https://www.state.gov/wp-content/uploads/2023/02/415610_HAITI-2022-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf ; CGRS et al., *Deteriorating Conditions in the Jérémie, Haiti Prison: A Call to Action to Preserve Due Process and Human Life*, pp. 7-8 (juin 2023), https://cgrs.uclawsf.edu/sites/default/files/Jeremie%20Prison%20Report%20ENGLISH%20FINAL_2023.10.16.pdf.

¹³¹ Pour plus de détails, voir la section II.

¹³² *Haiti Libre Haïti - Justice : Sur 11,718 détenus en Haïti seulement 1,935 ont été jugés et condamnés* (31 janvier 2023), <https://www.haitilibre.com/article-38602-haiti-justice-sur-11-718-detenus-en-haiti-seulement-1-935-ont-ete-juges-et-condamnes.html> ; voir, par exemple, RNDDH, *Dysfunction of the judicial and penal systems: RNDDH calls for respect for rights to a judicial guarantee*, ¶¶ 28-30, 37-43, 52 (11 novembre 2022), <https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2022/11/12-Rap-Justice-Prisons-11Nov2022-ENG.pdf>.

¹³³ HRC, *Concluding Observations on the Second Periodic Report of Haiti (CCPR/C/HTI/CO/2)*, ¶ 34 (29 juillet 2025), <https://digitallibrary.un.org/record/4087048?ln=en&v=pdf>.

¹³⁴ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment l'AHDEDP, le BAI & l'ORDEDH ; voir aussi U.S. Department of State, 2022 *Country Reports on Human Rights Practices: Haiti*, p. 9 (février 2023), https://www.state.gov/wp-content/uploads/2023/02/415610_HAITI-2022-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf.

¹³⁵ Notes versées au dossier.

- ¹³⁶ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment *Chans Alternatif* ; voir aussi, par exemple, CGRS et al., *Deteriorating Conditions in the Jérémie, Haiti Prison: A Call to Action to Preserve Due Process and Human Life*, p. 9 (juin 2023), https://cgrs.uclawsf.edu/sites/default/files/Jeremie%20Prison%20Report%20ENGLISH%20FINAL_2023.10.16.pdf.
- ¹³⁷ U.S. Department of State, *2024 Country Reports on Human Rights Practices: Haiti*, pp. 12-13 (juillet 2025), https://www.state.gov/wp-content/uploads/2025/07/624521_HAITI-2024-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf ("Local human rights groups reported prisoners were often held even after completing their sentences, due to difficulty obtaining release orders from the prosecutor's office. Some prisoners were held longer in pretrial detention than the mandatory sentences for their accused crimes."); U.S. Department of State, *2022 Country Reports on Human Rights Practices: Haiti*, p. 10 (février 2023), https://www.state.gov/wp-content/uploads/2023/02/415610_HAITI-2022-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf.
- ¹³⁸ OHCHR, *Situation of human rights in Haiti*, ¶ 21 (28 avril 2026), <https://docs.un.org/en/A/HRC/61/74>.
- ¹³⁹ BINUH, *Quarterly Report on the Human Rights Situation in Haiti (January - March 2026)*, p. 21 (mai 2026), https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2026-05/Quarterly%20Report%20on%20the%20Human%20Rights%20situation%20in%20Haiti%20%28Jan%20-%20March%202026%29_0.pdf ; OHCHR, *Situation of human rights in Haiti*, ¶ 23 (28 avril 2026), <https://docs.un.org/en/A/HRC/61/74>.
- ¹⁴⁰ Pour plus de détails, voir ¶¶ 36-38.
- ¹⁴¹ Voir, par exemple, IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, notes 168-177, 232-234, 251-260 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; HRW, *Haiti: Events of 2021* (2022), <https://www.hrw.org/world-report/2022/country-chapters/haiti>.
- ¹⁴² Voir, par exemple, IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, Section V (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> (citant des sources) ; voir aussi BAI et al., *Gender-Based Violence in Haiti* (2021), https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2021/12/Gender-Based-Violence-in-Haiti-UPR-Submission_EN-1.pdf.
- ¹⁴³ Voir, par exemple, IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, Section V (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> (citant des sources) ; IRC, *2026 Emergency Watchlist: New World Disorder*, p. 45 (16 décembre 2025), <http://rescue.org/sites/default/files/2025-12/Watchlist%202026.pdf> ; voir de manière générale MSF, *Report: Sexual and Gender-Based Violence in Port-au-Prince, Haiti* (28 janvier 2026), <https://www.msf.org/report-sexual-and-gender-based-violence-port-au-prince>.
- ¹⁴⁴ Voir l'annexe 1, par exemple, Recommandations 131.189, 131.153, 131.8, 131.135, 131.176, 131.180, 131.181, 131.182, 131.184, 131.191, 131.192, 131.193, 131.195, 131.156, 131.157, 131.185, 131.186, 131.187, 131.188, 131.190, 131.194.
- ¹⁴⁵ IJDH et al., *Letter to the IACHR regarding the situation of women and girl victims of sexual violence in Haiti*, p. 3 (7 octobre 2022), <http://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2022/10/MC-340-10-Letter-Response-with-Attachments-FINAL-submitted.pdf> ; BINUH & OHCHR, *Sexual violence in Port-au-Prince: A weapon used by gangs to instill fear*, ¶¶ 58-60 (octobre 2022), <https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-10/20221014-Report-on-Sexual-Violence-haiti-en.pdf> ; Jess DiPierro Obert, *Surge in use of rape against women and rivals by Haiti gangs*, *New Humanitarian* (14 novembre 2022), <https://www.thenewhumanitarian.org/investigation/2022/11/14/Haiti-gang-violence-women-gender-based-violence-war-humanitarian-needs> ; cf. UN Women Haiti Country Office, *Armed Gang Violence and Displacement in Haiti: Understanding the Gender-Differentiated Impacts of the Humanitarian Crisis*, p. 16 (avril 2026), https://lac.unwomen.org/sites/default/files/2026-06/haiti_rga_unw_draft_003_11062026_pdf.pdf.
- ¹⁴⁶ IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, note 205 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; Esther Kimberly Bazile, *The Many Faces of Suffering: The Dual Struggle of Displaced Women*, *Le Nouvelliste* (8 décembre 2025), <https://lenouvelliste.com/en/article/262371/the-many-faces-of-suffering-the-dual-struggle-of-displaced-women>.

- ¹⁴⁷ Global Initiative Against Transnational Organized Crime, *Gang control and security vacuums: assessing gender-based violence in Cité Soleil*, p. 15 (mai 2023), <https://drive.google.com/file/d/1izhFijuwMFeKtk044CnbB2ZcTH9bS5x7/view>.
- ¹⁴⁸ BINUH, *Report of the Secretary-General, United Nations Security Council*, ¶ 42 (11 juin 2021), <https://docs.un.org/en/S/2021/559> ; BINUH, *Report of the Secretary-General, United Nations Security Council*, ¶ 55 (27 juin 2025), <https://docs.un.org/en/S/2025/418>.
- ¹⁴⁹ Notes versées au dossier.
- ¹⁵⁰ RNDDH, *Fonctionnement de l'appareil judiciaire haïtien au cours de l'année 2022-2023*, ¶¶ 184, 206 (11 octobre 2023), <https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2023/10/8-Rap-Justice-11Oct2023-FR.pdf>.
- ¹⁵¹ RNDDH, *Fonctionnement de l'appareil judiciaire haïtien au cours de l'année 2022-2023*, ¶ 184 (11 octobre 2023), <https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2023/10/8-Rap-Justice-11Oct2023-FR.pdf>.
- ¹⁵² Voir, par exemple, IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, pp. 7-8 (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> (citant des sources).
- ¹⁵³ UNICEF, *Haiti's children under siege: The staggering rise of child abuse and recruitment by armed groups* (7 février 2025), <https://www.unicef.org/press-releases/haitis-children-under-siege-staggering-rise-child-abuse-and-recruitment-armed-groups>.
- ¹⁵⁴ Voir IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, pp. 7-8 (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> (citant des sources).
- ¹⁵⁵ IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July 2025 through February 2026*, notes 236, 246 et le texte correspondant (mars 2026), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; Global Protection Cluster, *Cluster Protection Haiti, Haiti: Protection Analysis Update*, p. 9 (septembre 2025), https://globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2025-09/pau25_20_protection_analysis_update_haiti_sept2025_final.pdf.
- ¹⁵⁶ Johnny Cesar Etienne, *What I told members of the UN Security Council about the recruitment and use of children in Haiti—and what we need to do next*, Save the Children (18 mars 2026), <https://www.savethechildren.net/stories/what-i-told-members-un-security-council-about-recruitment-and-use-children-haiti-and-what> ; Caitlin Stephen Hu, *Children make up half of Haiti's gangs. They're about to face a new foreign force*, CNN (6 avril 2026), <https://edition.cnn.com/2026/04/06/americas/haiti-gang-children-face-new-foreign-force-latam-intl> ; ICG, *Undoing Haiti's Deadly Gang Alliance* (15 décembre 2025), <https://www.crisisgroup.org/rpt/latin-america-caribbean/haiti/110-undoing-haitis-deadly-gang-alliance>.
- ¹⁵⁷ Notes versées au dossier concernant les contributions d'organisations haïtiennes spécialisées, telles qu'énumérées à l'annexe 2, notamment l'ORDEDH ; OHCHR, *Children Trafficked by Gangs: Rethinking Responses*, p. 11 (février 2026), <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/countries/haiti/children-trafficked-by-gangs-rethinking-responses-en.pdf> ; BINUH, *Report of the Secretary-General, United Nations Security Council*, ¶¶ 23-24 (14 octobre 2025), <https://docs.un.org/en/S/2025/641> ; Al Jazeera, *Deadly Haiti drone attack kills eight children in capital Port-au-Prince* (23 septembre 2025), <https://www.aljazeera.com/news/2025/9/23/deadly-haiti-drone-attack-kills-eight-children-in-capital-port-au-prince>.
- ¹⁵⁸ OHCHR, *Children Trafficked by Gangs: Rethinking Responses*, p. 31 (février 2026), <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/countries/haiti/children-trafficked-by-gangs-rethinking-responses-en.pdf>.
- ¹⁵⁹ Human Rights Watch, *Haiti: Drone Strikes Put Residents at Risk* (10 mars 2026), <https://www.hrw.org/news/2026/03/10/haiti-drone-strikes-put-residents-at-risk>.
- ¹⁶⁰ UNGA, *Children and armed conflict: Report of the Secretary-General*, ¶ 349 (5 juin 2023), https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/S_2023_363.pdf.
- ¹⁶¹ UNGA, *Children and armed conflict: report of the Secretary-General*, ¶¶ 7, 71-82 (17 juin 2025), <https://digitalibrary.un.org/record/4084012?v=pdf> ; UN Secretary-General, *Children and armed conflict*, ¶¶ 7, 69-81 (16 juin 2026), https://childrenandarmedconflict.un.org/sites/default/files/2026-06/A_80_723--S_2026_357-EN.pdf.

¹⁶² Amnesty International, *Haiti: “I’m a Child, Why Did This Happen to Me? ”: Gangs’ Assault on Childhood in Haiti*, p. 6 (12 février 2025), <https://www.amnesty.org/en/documents/amr36/8875/2025/en/>.

¹⁶³ Notes versées au dossier concernant les contributions d’organisations haïtiennes spécialisées, telles qu’enumérées à l’annexe 2, notamment l’ORDEDH.

¹⁶⁴ *Pour plus de détails, voir ¶ 28.*

¹⁶⁵ Voir, par exemple, UN News, ‘Alarming increase’ in recruitment of children into gangs in Haiti (20 février 2026), <https://news.un.org/en/story/2026/02/1166954> ; OHCHR, *Children Trafficked by Gangs: Rethinking Responses*, pp. 29, 32-37 (février 2026), <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/countries/haiti/children-trafficked-by-gangs-rethinking-responses-en.pdf> ; Plan International, *Haiti’s Security Deployment Must Take Into Account Child Protection* (1 octobre 2025), <https://plan-international.org/news/2025/10/01/haitis-security-deployment-must-take-into-account-child-protection/> ; voir aussi l’annexe 1, par exemple, Recommandations 131.200, 131.208, 131.129.

¹⁶⁶ OHCHR, *Children Trafficked by Gangs: Rethinking Responses*, pp. 32-33 (février 2026), <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/countries/haiti/children-trafficked-by-gangs-rethinking-responses-en.pdf>.

¹⁶⁷ BINUH, *Report of the Secretary-General, United Nations Security Council*, ¶¶ 39, 63 (27 juin 2025), <https://docs.un.org/en/S/2025/418>.

¹⁶⁸ Voir l’annexe 1, par exemple, Recommandations 131.133, 131.132, 131.130, 131.131, 131.103, 131.73, 131.37.

¹⁶⁹ IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2024 through June 2025*, notes 102-104 et le texte correspondant (juillet 2025), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/HRU-July-2025.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2024*, notes 153, 158 et le texte correspondant (décembre 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/December-2024-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2023 through May 2024*, notes 163, 168 et le texte correspondant (juin 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2024/06/Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments-December-2023-through-May-2024.pdf>.

¹⁷⁰ Committee to Protect Journalists (CPJ), *2024 is deadliest year for journalists in CPJ history; almost 70% killed by Israel* (12 février 2025), <https://cpj.org/special-reports/2024-is-deadliest-year-for-journalists-in-cpj-history-almost-70-percent-killed-by-israel/> ; voir aussi IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2022 through May 2023*, notes 112-115 et le texte correspondant (juin 2023), https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2023/08/HRU-June-2023-FINAL_updated-8.14.pdf ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, July through November 2022*, note 96 et le texte correspondant (décembre 2022), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2022/12/HRU-December-2022-FINAL.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2021 through May 2022*, notes 99-100 et le texte correspondant (juin 2022), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2022/06/IJDH-Human-Rights-Update-June-2022.pdf>.

¹⁷¹ Voir, par exemple, Juno7, *Le Collectif des Professionnels de la Presse Alerte* (30 novembre 2025), <https://www.juno7.ht/le-collectif-des-professionnels-de-la-presse-alerte-s/> ; CPJ, *Latest Attack on an Independent Haitian Radio Station Marks 5th in 6 Months* (10 novembre 2025), <https://cpj.org/2025/11/latest-attack-on-an-independent-haitian-radio-station-marks-5th-in-6-months/> ; CPJ, *Haitian Gang Leader Calls for Radio/TV Caraïbes Journalists’ Assassination* (4 décembre 2025), <https://cpj.org/2025/12/haitian-gang-leader-calls-for-radio-tv-caraibes-journalists-assassination/> ; U.S. Department of State, *Haiti 2024 Human Rights Report*, p. 6 (12 août 2025), https://www.state.gov/wp-content/uploads/2025/07/624521_HAITI2024-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2024 through June 2025*, note 154 et le texte correspondant (juillet 2025), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/HRU-July-2025.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2024*, notes 152-158 et le texte correspondant (décembre 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/December-2024-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2023*, note 128 et le texte correspondant (décembre 2023), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2023/12/IJDH-HRU-Dec.-2023-12.11-FINAL.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2021 through May 2022*, notes 101-102

et le texte correspondant (juin 2022), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2022/06/IJDH-Human-Rights-Update-June-2022.pdf>.

¹⁷² RNDDH, *Poor Governance, Insecurity, Corruption, and Impunity: In One Year, the CPT Has Worsened the Already Concerning Situation in the Country*, ¶ 78 (25 avril 2025), <https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2025/04/4-Rap-Bilan-CPT-1-an-25-Avril-2025.ENG.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2024 through June 2025*, note 100 et le texte correspondant (juillet 2025), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/HRU-July-2025.pdf>.

¹⁷³ Jacqueline Charles, *Haiti's oldest newspaper forced to stop printing after armed gangs attack premises*, Miami Herald (29 avril 2024), <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article288118660.html> ; David C. Adams, *Haitian press face 'existential crisis' with no end to gang violence*, CPJ (24 juillet 2024), <https://cpj.org/2024/07/haitian-press-face-existential-crisis-with-no-end-to-gang-violence/> ; Connor Lennon, *Haitian media struggle to survive in face of attacks, revenue collapse*, UN News (19 mars 2025), <https://news.un.org/en/story/2025/03/1161256> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2023 through May 2024*, notes 161-162 et le texte correspondant (juin 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2024/06/Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments-December-2023-through-May-2024.pdf>.

¹⁷⁴ Pierre-Richard Luxama et al., *Journalists in Haiti defy bullets and censorship to cover unprecedented violence*, AP News (3 avril 2025), https://apnews.com/article/journalists-haiti-media-press-gang-attacks-a28d55fed4433c8842290fb6e16fa4c9?utm_source=copy&utm_medium=share.

¹⁷⁵ IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2023 through May 2024*, note 164 et le texte correspondant (juin 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2024/06/Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments-December-2023-through-May-2024.pdf>.

¹⁷⁶ Voir, par exemple, Cristina Caicedo Smit, *Vulnerable to Attack, Haitian Journalists Flee*, VOA NEWS (8 septembre 2023), <https://www.voanews.com/a/vulnerable-to-attack-haitian-journalists-flee/7260369.html> ; Prensa Latina, *Police aggression against Haitian journalist denounced* (21 juillet 2023), <https://www.plenglish.com/news/2023/07/21/police-aggression-against-haitian-journalist-denounced/> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2022*, notes 112-116 et le texte correspondant (décembre 2022), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2022/12/HRU-December-2022-FINAL.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2021 through May 2022*, note 103 et le texte correspondant (juin 2022), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2022/06/IJDH-Human-Rights-Update-June-2022.pdf>.

¹⁷⁷ David C. Adams, *In Haiti, Murders of Journalists Go Unpunished Amid Instability and Gang Violence*, CPJ (31 octobre 2023), <https://cpj.org/2023/10/in-haiti-murders-of-journalists-go-unpunished-amid-instability-and-gang-violence/> ; Eloïse Layan & Wethzer Piercin, *In Haiti, the Murder of A Journalist Who Denounced Corruption and A Prosecutor Above the Law*, Forbidden Stories (4 juillet 2025), <https://forbiddenstories.org/haiti-murder-journalist-corruption/> ; voir aussi HRC, *Concluding Observations on the Second Periodic Report of Haiti (CCPR/C/HTI/CO/2)*, ¶ 36 (29 juillet 2025), <https://docs.un.org/en/CCPR/C/HTI/CO/2>. Pour une liste de tous les journalistes tués entre 1992 et 2026, voir CPJ, *23 Journalists and Media Workers Killed in Haiti*, https://cpj.org/data/killed/2026/?status=Killed&type%5B%5D=Journalist&type%5B%5D=Media%20Worker&motiveConfirmed%5B%5D=Confirmed&motiveUnconfirmed%5B%5D=Unconfirmed&cc_fips%5B%5D=HA&start_year=1992&end_year=2026&group_by=location (dernière consultation le 17 juillet 2026).

¹⁷⁸ CPJ, *Haiti, Israel most likely to let journalists' murders go unpunished*, CPJ 2024 impunity index show (30 octobre 2024), <https://cpj.org/special-reports/haiti-israel-most-likely-to-let-journalists-murders-go-unpunished-cpj-2024-impunity-index-shows/>.

¹⁷⁹ Voir, par exemple, IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2024*, note 152 et le texte correspondant (décembre 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/December-2024-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2023 through May 2024*, note 159 et le texte correspondant (juin 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2024/06/Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments-December-2023-through-May-2024.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2023*, notes 128-133 et le texte correspondant (décembre 2023), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2023/12/IJDH-HRU-Dec.-2023->

[12.11-FINAL.pdf](#) ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2021 through May 2022*, notes 95-97 et le texte correspondant (juin 2022), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2022/06/IJDH-Human-Rights-Update-June-2022.pdf>.

¹⁸⁰ IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2024*, note 153 (décembre 2024), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/December-2024-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf> ; BAI et al., *Comprehensive Written Submission of Civil Society Hearing on Widespread Sexual Violence Against Women and Girls in Haiti*, p. 10 (8 mars 2023), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2023/04/IACHR-Haiti-SGBV-Combined.pdf> ; IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2021 through May 2022*, note 98 et le texte correspondant (juin 2022), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2022/06/IJDH-Human-Rights-Update-June-2022.pdf>.

¹⁸¹ Notes versées au dossier.

¹⁸² IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, June through November 2023*, notes 129-130 et le texte correspondant (décembre 2023), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2023/12/IJDH-HRU-Dec.-2023-12.11-FINAL.pdf>.

¹⁸³ IJDH, *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments, December 2021 through May 2022*, notes 96-97 et le texte correspondant (juin 2022), <https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2022/06/IJDH-Human-Rights-Update-June-2022.pdf>.

¹⁸⁴ Pour plus de détails, voir notes 89-91 et le texte correspondant.

¹⁸⁵ Voir note 65 et le texte correspondant.